



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

BUREAU SOUS-RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Renforcement des capacités des pays ouest-africains
en économie verte pour l'atténuation
des changements climatiques

ECA-WA/ADHOC/2013/01
Original : FRENCH





Ce livre a été édité, mis en page et imprimé
sous la supervision de Présence Africaine Editions

ISBN: 978-99944-61-13-4
&
eISBN: 978-99944-62-13-1





SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
Chapitre 1	
ANALYSE DU POTENTIEL ET DES DÉFIS	
DE L'ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST	9
L'importance de l'économie verte basée sur des secteurs spécifiques.....	9
<i>Le secteur de l'agriculture.....</i>	<i>10</i>
<i>Le secteur de l'énergie.....</i>	<i>11</i>
<i>Le secteur de l'industrie.....</i>	<i>11</i>
Analyse du potentiel de développement de l'économie verte	12
<i>Le secteur de l'agriculture.....</i>	<i>12</i>
<i>Le secteur de l'industrie.....</i>	<i>16</i>
<i>Le secteur de l'énergie.....</i>	<i>17</i>
Analyse des défis majeurs.....	20
<i>Défis de la pauvreté persistante.....</i>	<i>20</i>
<i>Défis de la gouvernance politique et institutionnelle.....</i>	<i>20</i>
<i>Défis de la faiblesse des capacités.....</i>	<i>21</i>
<i>Défi des changements climatiques et dégradation des ressources naturelles.....</i>	<i>21</i>
<i>Défi d'accès aux services énergétiques.....</i>	<i>21</i>
Chapitre 2	
ÉVALUATION DES IMPACTS POTENTIELS DE LA TRANSITION	
VERS L'ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST	22
Les impacts sur la pauvreté et sur l'emploi	22
<i>Impacts de l'économie verte sur la pauvreté.....</i>	<i>22</i>
<i>Impacts de l'économie verte sur l'emploi</i>	<i>24</i>
Les impacts ou effets de la promotion de l'économie verte sur les secteurs	27
<i>Impacts sur le secteur de l'agriculture.....</i>	<i>27</i>
<i>Impacts sur le secteur de l'industrie</i>	<i>28</i>
Chapitre 3	
ANALYSE DES BARRIÈRES INSTITUTIONNELLES ET FINANCIÈRES	
D'UNE ÉCONOMIE VERTE	30
Analyse des barrières politiques et institutionnelles.....	30
<i>Barrières politiques</i>	<i>30</i>
<i>Barrières institutionnelles.....</i>	<i>31</i>





Analyse des barrières financières.....	33
<i>Les obstacles liés à l'investissement : le besoin de deux niveaux de financement</i>	<i>34</i>
<i>Barrières liées aux procédures de décaissement.....</i>	<i>36</i>
<i>Barrières liées à la capacité d'absorption.....</i>	<i>36</i>
Analyse des barrières liées à l'adaptation et à l'atténuation des CC.....	37
<i>Analyse des barrières liées à l'adaptation aux CC.....</i>	<i>37</i>
<i>Analyse des barrières liées à l'atténuation des CC.....</i>	<i>38</i>
Chapitre 4	
PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE VERTE FACE AUX DÉFIS DE L'ADAPTATION ET DE L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	41
Vulnérabilité du secteur de l'agriculture	42
<i>La vulnérabilité du secteur agricole.....</i>	<i>42</i>
<i>Vulnérabilité du secteur de l'élevage.....</i>	<i>43</i>
<i>La vulnérabilité des ressources en eau.....</i>	<i>43</i>
<i>La vulnérabilité du secteur de la pêche.....</i>	<i>44</i>
<i>La vulnérabilité de la foresterie.....</i>	<i>44</i>
Vulnérabilité du secteur industriel.....	44
Synergie entre l'adaptation, l'atténuation et l'économie verte en Afrique de l'Ouest.....	45
Opportunités de croissance à faible émission de carbone	45
Chapitre 5	
DES INITIATIVES ET STRATÉGIES DE PROMOTION DE L'ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST	47
Initiatives de promotion de l'économie verte en Afrique de l'Ouest	47
Stratégies sous-régionales et nationales de renforcement de capacités en économie verte pour l'atténuation	49
<i>Stratégies sous-régionales de la CEDEAO et de l'UEMOA (politiques, formation, financement, gouvernance, etc.)</i>	<i>49</i>
<i>Les stratégies nationales.....</i>	<i>52</i>
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	54
RÉFÉRENCES	58





INTRODUCTION

L'économie verte, un concept à controverse dans ses définitions, est considérée comme un outil de promotion du développement durable et reste au cœur des débats nationaux et internationaux en matière de lutte contre les changements climatiques et pour la création massive d'emplois respectueux de l'environnement. Le concept de croissance verte¹ suscite de plus en plus d'intérêt auprès des décideurs politiques et des praticiens du développement pour faire face aux affres du modèle de l'économie mondiale. La rencontre de Rio +20 en juin 2012 fut pour la communauté internationale, l'occasion de susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable et de traiter les nouveaux défis émergents du développement. Cette rencontre a mis l'accent sur deux thèmes spécifiques : *l'économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et du développement durable, et le cadre institutionnel du développement durable.*

Le modèle de développement dominant auquel le monde est confronté présente de multiples crises simultanées, d'épuisement des ressources naturelles et de dysfonctionnements de marché qui ont marqué les premières décennies du nouveau millénaire. Il s'est révélé inefficace face à l'emploi productif et le travail décent. Ce type d'économie traditionnelle sous l'égide de l'« économie brune » exacerbe les changements climatiques, l'épuisement des ressources naturelles et les différentes crises de biodiversité, d'énergie, de sécurité alimentaire, et tout récemment encore, de système financier. Les effets sont une augmentation exponentielle des émissions de gaz à effet de serre, la migration des populations, l'accentuation des disparités sociales, le sous-emploi, etc. qui constituent les défis majeurs du développement auxquels l'humanité fait face.

Parallèlement, les investissements ont du mal à être orientés vers des secteurs créateurs d'emplois respectueux de l'environnement. Le modèle économique actuel n'a pas permis de créer suffisamment d'emplois décents et a engendré l'inefficacité du système financier dont les coûts restent très élevés auprès des entreprises et des travailleurs dans l'économie réelle. Ces dérives ont été favorisées par une mauvaise allocation des ressources financières. Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), au cours des dernières décennies, des volumes importants de capitaux ont été investis dans l'immobilier, les combustibles fossiles et les actifs financiers incorporant des

1. Dans son rapport: «Vers une croissance verte: suivre les progrès. Les indicateurs de l'OCDE», l'OCDE propose la définition suivante : « La croissance verte consiste à favoriser la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels repose notre bien-être. Pour ce faire, elle doit catalyser l'investissement et l'innovation qui étayeront une croissance durable et créeront de nouvelles opportunités économiques.»





ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

produits dérivés. Cependant, ces investissements ont été relativement faibles dans les secteurs des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les transports publics, l'agriculture durable, la protection des écosystèmes et de la biodiversité, la préservation des sols et de l'eau, qui constituent autant de niches pour l'économie verte. Par contre, la plupart des stratégies de développement et de croissance économique ont favorisé l'accumulation rapide du capital physique, financier et humain au prix d'un épuisement et d'une dégradation excessifs des ressources naturelles, en particulier de l'agriculture de subsistance dont dépendent près de 1,3 milliard de personnes².

Les conséquences de la crise planétaire du développement affectent sévèrement les économies mondiales. Les plus affectées sont les économies fragiles des pays en voie de développement notamment ceux de l'Afrique et en particulier dans sa région subsaharienne. Dans cette sous-région de l'Afrique, le capital naturel, qui est la base de la sécurité alimentaire et de la création de richesse, subit une forte dégradation au moment où les pays africains doivent répondre à la demande croissante d'énergie, d'eau, de nourriture, et de santé ainsi qu'à l'impératif de réduire la pauvreté, de stimuler l'activité économique pour créer des emplois et de rehausser le niveau de revenu.

Cependant, l'Afrique a connu une croissance économique rapide au cours de la dernière décennie, avec des taux de croissance annuels des pays en moyenne de 5 à 6 %, et qui dépasse régulièrement celle des autres régions. Les leviers importants de la croissance sont dus à la forte demande et aux prix des matières premières. Dans le même temps, les réformes macro-économiques associées à une plus grande stabilité politique et une urbanisation croissante ont entraîné un renforcement du secteur des services, et l'émergence d'une classe moyenne et d'un esprit d'entreprise panafricaine.

Malgré ces taux de croissance remarquables, les inégalités du progrès sont grandissantes d'une région à une autre, d'un pays à un autre, et au sein d'un même pays entre milieu rural et urbain. La pauvreté, le chômage et la sécurité alimentaire sont des problèmes persistants. Le manque d'accès universel à l'énergie, à la santé, à l'éducation et aux infrastructures continue à renforcer la précarité sociale. La faiblesse de l'économie se matérialise par les petites entreprises — souvent informelles, à faible capacité d'investissement, avec des compétences limitées et des technologies très peu efficaces — qui manquent de compétitivité sur le marché mondial.

L'urgence pour l'Afrique est de garantir à sa population en âge de travailler — estimée à environ un demi-milliard de personnes en 2020 selon la BAD — une forte croissance socialement inclusive qui crée des opportunités économiques pour tous dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre. Du fait que les économies africaines sont profondément dépendantes du capital naturel, une croissance économique verte devrait permettre une exploitation plus judicieuse des ressources naturelles à travers des investissements plus productifs et plus efficaces.

Une transition vers une économie viable et plus respectueuse de l'environnement s'avère nécessaire pour réduire la pauvreté et permettre le développement des moyens de subsistance de millions de personnes, des jeunes et des femmes, qui dépendent essentiellement des ressources naturelles telles que les terres, les forêts, la pêche et d'autres types de capitaux naturels. L'adoption de modes de production et de consommation plus durables devrait conduire les économies africaines vers

2. 2011, PNUE: «Vers une économie verte: pour un développement durable et une éradication de la pauvreté-Synthèse à l'intention des décideurs» www.unep.org/greeneconomy





une voie de compétitivité, de création de richesse, d'emplois et d'éradication de la pauvreté.

L'économie verte propose de rompre avec le modèle peu efficace de développement actuel, pour aller vers des modèles de développement plus durables, caractérisés par un faible taux d'émission de carbone, et une utilisation rationnelle et inclusive des ressources naturelles. La croissance verte vise également à lutter contre les changements climatiques tout en faisant des technologies et des industries vertes le moteur de la croissance économique nationale.

Le PNUE définit l'économie verte comme « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources ». De manière opérationnelle, dans ce type d'économie, la croissance de revenus et la création d'emplois doivent provenir des investissements publics et privés sobres en carbone, peu polluants, efficaces dans l'usage des ressources y compris énergétiques, et

ENCADRÉ 1 : LA NOTION DE CROISSANCE ET D'ÉCONOMIE VERTE

Pour comprendre **l'économie verte**, il faut partir du concept d'économie. L'économie renvoie de façon générale aux activités de production, de transformation, de distribution, de consommation et des mécanismes de gestion liés à ces activités dans une échelle géographique considérée. L'économie verte renvoie donc d'une part aux modes d'existence qui ne remettent pas en question la durabilité de l'environnement et d'autre part au processus de répartition des richesses produites assurant une réduction des inégalités sociales.

En raison de sa complexité, différents organismes ont tenté de caractériser l'économie verte pour donner un contenu opérationnel.

Le PNUE définit l'économie verte comme « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources ». Au niveau opérationnel, une économie verte est une économie dont les revenus et les emplois sont générés par des investissements qui réduisent les émissions de CO₂ et la pollution, améliorent le rendement/l'efficacité des ressources, et empêchent la perte de la biodiversité et des services écosystémiques.

L'OCDE aborde la notion de la croissance verte comme « une croissance qui favorise la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels repose notre bien-être. Pour ce faire, elle doit catalyser l'investissement et l'innovation qui étayeront une croissance durable et créeront de nouvelles opportunités économiques ».

Ainsi l'économie verte s'accompagne de multiples types d'innovations, au plan : économique dans les activités de production, de transformation, de distribution ; social en terme d'équité genre et géographique, de participation et de système organisationnel ; technologique en terme d'efficacité et de sobriété ; et environnemental dans la prise en compte des différentes fonctions des écosystèmes. Le concept d'innovation caractérise l'économie verte.

Source : OCDE & PNUE, 2011.





ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

susceptibles de préserver la biodiversité et les services environnementaux.

Dans le contexte ouest-africain, les secteurs jugés prioritaires et pouvant entraîner une transformation substantielle des modes de production vers une économie verte sont : **l'agriculture, le bâtiment, l'énergie, la pêche, la foresterie, l'industrie, le tourisme, le transport, les villes, les déchets et l'eau.**

L'objectif de cette étude est de faire, conformément aux termes de référence, une analyse du potentiel d'économie verte en Afrique de l'Ouest, tout en mettant l'accent sur les défis et les opportunités de promotion d'une croissance verte dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

L'étude se propose également de faire un examen critique :

- des défis de la gouvernance de l'économie verte aux niveaux national et régional, liés au manque de compétences, de finances publiques et d'investissements privés dans des secteurs porteurs de croissance verte ;

- des contraintes de mise en œuvre des politiques et stratégies nationales et régionales en matière d'économie verte et de la faiblesse des partenariats financiers, qui accentuent la crise économique des pays sous-développés. L'étude permettra aussi de voir l'état de préparation des pays africains, dans le processus de la transition vers une économie verte et ses implications socio-économiques.





CHAPITRE 1

ANALYSE DU POTENTIEL ET DES DÉFIS DE L'ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

L'économie verte est un nouveau paradigme nécessaire pour la mise en œuvre du développement durable qui reste toujours un projet de développement humain vital. Sa mise en œuvre devrait nécessairement prendre en compte les atouts propres et les avantages comparatifs des régions. Le contexte ouest-africain montre que les secteurs basés sur **les ressources naturelles telles que l'agriculture, la foresterie, le secteur minier, les ressources halieutiques, les énergies renouvelables, la maîtrise de l'eau et les autres secteurs du transport et des déchets** constituent les plus importantes niches de création d'emplois et de croissance verte. Les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, des mines et des ressources halieutiques génèrent 80 % des emplois en Afrique (UNECA, 2012). Les secteurs de l'industrie et de la manufacture, bien que pourvoyeurs potentiels de l'économie verte, sont encore embryonnaires et peu diversifiés pour produire une grande variété de produits intermédiaires et finis. Au sein de la CEDEAO, l'industrie manufacturière est dominée par l'agro-industrie et ne représente que 7,36 % du PIB en 2006³.

L'importance de l'économie verte basée sur des secteurs spécifiques

La majorité des économies africaines dépendent principalement de leur patrimoine en ressources naturelles, qui, à leur tour, sont fortement vulnérables aux aléas climatiques. Malgré l'importance du secteur des services, les activités motrices de l'économie de l'espace CEDEAO sont, d'une part, celles du secteur primaire qui absorbent plus des 2/3 de la *main-d'œuvre* et sont constituées des sous-secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et de la foresterie et, d'autre part, celles du secteur industriel avec l'importance des PME et PMI dans les domaines des minerais, de la manufacture et de l'agro-industrie.

3. Comptes nationaux de la CEDEAO - 1995 à 2006 - Tableau 9.1, p. 39.





Le secteur de l'agriculture

L'agriculture est le plus grand employeur en Afrique de l'Ouest avec plus de 70 % de la population active. Le secteur contribue pour 33 % de PIB en 2009 (BAD, 2011) et emploie un grand nombre d'ouvriers agricoles, faiblement rémunérés, et d'agriculteurs vivriers (essentiellement des femmes). Les recettes tirées des terres cultivables occupent une grande part de l'ensemble des richesses de la sous-région. Les produits de l'agriculture sont essentiellement destinés à l'autoconsommation et à la commercialisation dans les marchés domestiques. Cependant, le secteur est marginalement connecté au marché international. Seulement un certain nombre de produits tels que le café, le coton, le cacao, l'arachide sont massivement exportés et souvent à l'état brut. Sur le plan de la sécurité alimentaire, l'agriculture occupe une place primordiale dans l'apport de moyens de subsistance des ménages, compte tenu de son importance dans l'autoconsommation et de son rôle de premier rang dans les marchés de proximité des produits vivriers pour satisfaire la demande nationale. Au sein de la CEDEAO, environ 80 % des besoins alimentaires des populations sont satisfaits par des productions agricoles régionales. Sur la période 2002-2004, la valeur des exportations agro-alimentaires s'élevait à 5,96 milliards de dollars, dégagant ainsi un solde positif de la balance commerciale agro-alimentaire de 522 millions de dollars. Bien que la région importe des quantités significatives de produits alimentaires (pour une valeur de 5,44 milliards de dollars en 2002-2004), la région reste assez peu dépendante des importations pour couvrir ses besoins alimentaires⁴.

Le sous-secteur de l'élevage joue un rôle important dans l'économie de la sous-région ouest-africaine avec une contribution à hauteur 44 % du PIB agricole. En 2009, le cheptel de la CEDEAO était estimé à plus de 60 millions de bovins, 160 millions de petits ruminants et 400 millions de volailles. Le secteur produit annuellement 20,35 millions de tonnes de viande et 2,05 millions de tonnes de lait. Ainsi, la production animale contribue directement à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest⁵.

Le secteur de la foresterie occupe une place primordiale dans les économies locales de la sous-région avec une contribution capitale dans les moyens de subsistance, la fourniture des ressources sauvages et les services environnementaux. Le patrimoine forestier africain représente 23 % de la superficie terrestre totale du continent et près de 17 % des forêts mondiales. Le secteur contribue à hauteur de 6 % du PIB africain. En 2005, selon la FAO, les activités forestières ont généré des emplois estimés à 571 000 personnes en Afrique (FAO, 2010). Au-delà de leur fonction de production de biens et de services écosystémiques, les forêts jouent un rôle fondamental dans le développement de l'écotourisme. Or, le secteur du tourisme contribue directement et indirectement au PIB à hauteur de 8,3 % et à la création d'emplois en Afrique⁶ à hauteur de 5,9 % .

Le secteur de la pêche est capital dans la création de la valeur ajoutée et demeure parmi les secteurs à haute intensité de main-d'œuvre en Afrique, particulièrement dans les régions côtières de l'Afrique de l'Ouest. La pêche concerne 10 millions d'Africains dont le revenu est essentiellement

4. FARM, « Les Potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest », CEDEAO, 2008.

5. CEDEAO 2009. Note adoptée d'orientation pour le développement de l'élevage dans l'espace CEDEAO & OCDE 2013.

6. UNECA 2012.





tiré du secteur. En 2006, l'industrie de la pêche employait environ 7 millions de personnes et contribuait à 15-17 % du PIB ouest-africain. Il représente une source principale de nourriture quotidienne, notamment en apport de protéine animale, à des milliers de ménages africains.

Malgré l'importance du secteur de l'agriculture, on rencontre des cas de malnutrition très sévère dans certaines localités de la sous-région. Le secteur est victime des aléas des changements climatiques, d'attaques parasitaires et de dégradation des sols, ce qui explique les défis du secteur de garantir la sécurité alimentaire et d'arriver à la souveraineté alimentaire aux niveaux nationaux et régionaux.

Le secteur de l'énergie

Le sous-secteur énergie fossile (pétrole, gaz, électricité) demeure encore très important avec une contribution de plus de 20 % à la formation du PIB régional, en raison de la production pétrolière du Nigeria qui représente à elle seule 19,9 % du PIB de l'Afrique de l'Ouest. La contribution au PIB des énergies nouvelles et renouvelables est quasiment inexistante.

Néanmoins le secteur des énergies renouvelables présente un grand potentiel sous-exploité capable de relancer le développement économique de l'Afrique de l'Ouest. L'accès aux énergies renouvelables et à la prise en compte de l'efficacité énergétique peut en effet renforcer la rentabilité des activités productives de tous les secteurs économiques. Pour les ménages, cela permettra de réduire significativement la facture d'énergie et de contribuer ainsi à relever leur niveau de vie. Les énergies renouvelables recèlent également d'importantes opportunités en matière de création d'emplois, de création de valeur ajoutée et d'amélioration de recettes nationales à l'exportation.

L'accès aux services énergétiques, notamment modernes, constitue un véritable vecteur de croissance économique et de développement social. Il contribue à améliorer les services fondamentaux de base que sont la santé, l'éducation et l'approvisionnement en eau. Les services d'énergies modernes de cuisson facilitent grandement la vie quotidienne des femmes qui passent péniblement beaucoup de temps à ramasser du bois-énergie et à cuisiner avec des foyers traditionnels très polluants.

L'accès aux énergies renouvelables et aux services énergétiques modernes joue un rôle primordial dans la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques ainsi que pour faire face aux défis de l'adaptation. Des options politiques efficaces de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique peuvent être de véritables créneaux pour impulser la transition vers une économie verte.

Le secteur de l'industrie

En 2009, le secteur de l'industrie ouest-africain (industrie manufacturière, mines, énergie et BTP) qui n'emploie que 2 à 10 % de la population active selon les pays, a contribué 36 % à la réalisation du PIB. En 2006, les productions industrielles des pays de l'Afrique de l'Ouest placent le Nigeria en tête avec 40,7 % du PIB et à l'autre extrémité la Gambie et la Sierra Leone avec





ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

respectivement 8,9 % et 8,6 % du PIB⁷. Cette faible contribution à la formation du PIB reflète la faible valeur ajoutée confirmée par la contribution de seulement 7,4 % de l'industrie manufacturière au PIB de la région. Cela démontre que les ressources naturelles de la région, notamment les productions agricoles, sont peu valorisées.

Analyse du potentiel de développement de l'économie verte

Comme annoncé plus haut, les secteurs moteurs d'une croissance verte en Afrique de l'Ouest sont : **l'agriculture, le bâtiment, l'énergie, la pêche, la foresterie, l'industrie, le tourisme, le transport, les villes, les déchets et l'eau. Par ailleurs, compte tenu de la croissance démographique et du rythme galopant de l'urbanisation dans la sous-région, les secteurs des villes durables, de la gestion des déchets, de l'éco-construction présentent d'importantes possibilités de développement sobre en carbone.** Cette partie aborde le potentiel de développement de l'économie verte des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de l'énergie.

Les ressources naturelles sont susceptibles de générer des rentes profitables à tous si elles sont convenablement exploitées. Ces rentes peuvent être une importante source du développement. Des pays comme le Botswana et la Malaisie ont connu des succès économiques grâce à l'exploitation des ressources naturelles respectivement dans les mines de diamant et les matières premières (d'huile de palme, de cacao et de caoutchouc et de gaz, cuivre, bauxite). L'économie de la Côte d'Ivoire est dominée par l'exportation des produits agricoles de rente avec le cacao et le café qui placent le pays parmi les premiers rangs sur le plan mondial.

Le secteur de l'agriculture

En Afrique de l'Ouest, le potentiel de terres agricoles reste encore très important. Selon la FAO, la région dispose d'environ 236 millions d'hectares de terres cultivables, soit environ 0,9 ha par habitant en 2005 et 1,5 ha par habitant en zone rurale. Environ 55 millions d'hectares sont mis en valeur chaque année, mais cela ne représente que 24 % du potentiel. Le secteur regorge également de potentialités pour le développement de l'élevage avec quelque 119 millions d'ha de pâturage. La répartition spatiale de cette disponibilité laisse entrevoir d'importantes potentialités dans les franges forestières, notamment dans trois pays : le Nigeria, la Côte d'Ivoire et le Ghana qui, bien que diversement dotés, n'abritent pas moins de 37 % des terres encore inexploitées de la région. Ce sont aussi les trois pays les plus peuplés, avec plus de 64 % de la population totale⁸.

La valorisation plus efficace du potentiel du secteur de l'agriculture permettant d'aller vers une dynamique d'économie verte passe nécessairement par des investissements massifs dans les compétences humaines, les infrastructures rurales, l'organisation et la professionnalisation du secteur pour permettre aux petits exploitants d'adopter des pratiques agricoles plus productives et plus respectueuses de l'environnement.

7. CEDEAO, Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest, 2010.

8. FARM, *Les Potentialités Agricoles de l'Afrique de l'Ouest*, CEDEAO, 2008.





ENCADRÉ 2 : LE CONCEPT D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Il existe de nombreuses définitions faisant référence à une agriculture soucieuse de préserver l'environnement tout en permettant une amélioration des conditions de vie des paysans. L'agriculture biologique constitue un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevages respectueux des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants. Elle s'attache au recyclage des matières organiques, à la rotation des cultures et à la lutte biologique. L'élevage de type extensif fait appel aux médecines douces et respecte le bien-être des animaux¹.

En d'autres termes, l'agriculture biologique est un système agricole qui met l'accent sur une gestion rationnelle des ressources naturelles (utilisation, conservation, renouvellement des sols, des eaux, des forêts, de la biomasse, des ressources halieutiques et animales). Elle cherche à collaborer avec la nature, au lieu d'essayer de la dominer. Pour atteindre ses objectifs, l'agriculture biologique suit un certain nombre de techniques et de pratiques qui tendent vers un environnement sain et qui respectent les équilibres écologiques naturels. Le maintien d'une bonne qualité du sol, la constitution d'une fertilité équilibrée, la promotion de la biodiversité et d'un écosystème sain constituent les bases de la production maraîchère, agricole, fruitière, floricole, médicinale et agro-forestière. Les segments porteurs sont les fruits et les légumes frais. À côté de ceux-ci, les agriculteurs pourront développer des aliments biologiques destinés aussi bien à l'alimentation humaine qu'animale. La recherche de nouvelles sources de protéines pour l'élevage avicole biologique et même conventionnel ouvre une opportunité aux produits forestiers non ligneux et animaux (ex : la paille en protéines). Longtemps réservés à certaines catégories de consommateurs (végétariens et écologistes), les produits biologiques s'ouvrent au grand public. Aussi, pénètrent-ils progressivement dans la grande distribution. Le développement de ce marché tient à trois raisons : le souci de santé, la garantie des produits sains et les préoccupations écologiques ou environnementales notamment chez les jeunes (les consommateurs de demain). Cette percée des produits biologiques augure de bonnes perspectives commerciales pour tout investissement dans l'agriculture. Bien qu'alléchant, le marché « bio » a une contrainte incontournable : la certification² alors que le pays présente des conditions agro-écologiques et économiques compatibles avec l'agriculture bio.

1. FARM, Les Potentialités Agricoles de l'Afrique de l'Ouest, CEDEAO, 2008.

2. Elle représente l'ensemble des procédures qui permettent de garantir la conformité d'un produit à un référentiel technique.

Déjà dans le cadre du programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), les gouvernements africains se sont engagés à porter à 10 % la part de leur budget national consacrée à l'agriculture pour atteindre un taux de croissance agricole de 6 % par an (OCDE & CEA, 2012).





ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Concernant le secteur de la foresterie, le développement de l'économie verte doit viser l'optimisation des bénéfices écosystémiques issus de cette forêt, la minimalisation et la compensation des pertes écosystémiques produites par cette même forêt (IOF).

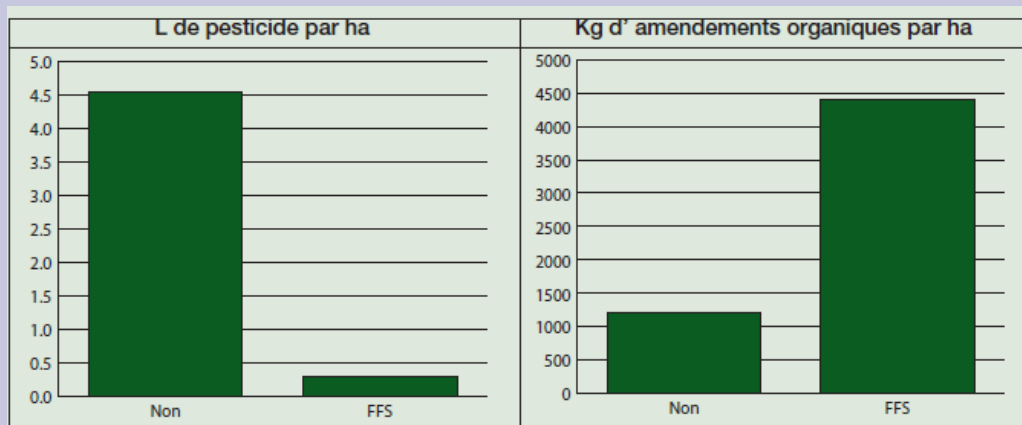
Le secteur de l'agriculture présente d'importantes niches de création de croissance verte :

- **L'agriculture durable permettant de développer la production, la valorisation et la commercialisation des produits agricoles.** Elle est organisée autour des activités liées aux systèmes suivants : fumure organique, utilisation de plantes comme des engrais verts, semences sélectionnées selon les caractéristiques des différentes régions agro-écologiques, jachère, jachère améliorée, rotation de cultures, diversification de cultures, intégration de l'élevage et de la foresterie avec l'agriculture, gestion économe de l'eau, cordons pierreux, cultures en courbes de niveaux, recyclage des restes de culture — tout cela allant généralement dans le sens de l'intensification des systèmes. Sur le plan mondial, l'agriculture durable pourrait augmenter l'emploi de 4 % pendant la prochaine décennie (PNUE, 2011).
- **Le développement d'activités de transformation agro-alimentaire sur des produits à forte valeur ajoutée.** L'accompagnement dans la création d'entreprises agricoles et d'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans le secteur de l'agriculture, notamment en milieu rural permettrait de mieux fixer la main-d'œuvre locale.
- **La promotion de techniques agricoles propres** par le développement des pratiques durables utilisant moins de pesticides dans les entreprises agricoles, les exploitations familiales productives et l'adaptation réussie aux changements climatiques. Les pratiques agricoles actuelles consomment plus de 70 % des ressources en eau douce de la planète et sont responsables de plus de 13 % des émissions de gaz à effet de serre. On peut également leur imputer de 3 à 5 millions de cas d'empoisonnement aux pesticides et plus de 40 000 décès par an⁹.
- **Dans le sous-secteur de la foresterie**, il s'agira de garantir une sécurisation du droit foncier en accompagnant cela par des politiques d'intensification agricole dans les terres déjà défrichées et dans des systèmes agro-forestiers ou de sylvo-pâturage.
- **La valorisation des produits forestiers non ligneux et leur distribution dans les marchés locaux et internationaux.** L'aménagement participatif des forêts et la diffusion des méthodes de cuisson modernes qui consomment moins de bois-énergie en vue de remédier à la surexploitation des forêts.
- **La régénération des écosystèmes forestiers** en privilégiant les options sobres en carbone pour s'inscrire dans la dynamique volontariste des NAMAS. La conservation et le reboisement pourraient amplifier l'emploi formel de 20 % dans le secteur de la foresterie d'ici 2020 (PNUE, 2011).

Le secteur de l'agriculture présente aussi un potentiel d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Des options d'adaptation et d'atténuation claires peuvent mobiliser plusieurs types de financement (financement national, APD, Privé, REDD +, fonds d'adaptation, NAMAS, MDP, etc.).

9. « Vers une économie verte. Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté », PNUE 2011.



ENCADRÉ 3 : L'AGRICULTURE À FAIBLE INTRANT AU MALI ET AU SÉNÉGAL¹

Des programmes appuyés par la FAO sur la gestion intégrée de la production et la gestion des pesticides dans le Sahel ouest-africain montrent que les agriculteurs ont réussi à diminuer l'utilisation de pesticides toxiques, à augmenter les récoltes et les revenus et à diversifier les systèmes de cultures. Des données du Sénégal et du Mali révèlent chez les agriculteurs, un à deux ans après leur formation, une réduction de 90 % dans l'utilisation de pesticides chimiques. La valeur nette des récoltes de 80 agriculteurs de légumes au Sénégal a augmenté de 61 % en deux ans, alors qu'une réduction de 92 % de l'utilisation de pesticides conventionnels a abouti à de fortes économies de coûts ainsi qu'à l'augmentation des revenus. Au Mali, une enquête menée dans 65 villages de cultivateurs de coton a montré une hausse de 400 % avec l'utilisation de matières organiques comme le compost et le fumier, des substances qui peuvent inverser le déclin de la fertilité des sols.

Utilisation moindre des pesticides et utilisation accrue d'engrais organiques dans la production de coton au Mali²

Note sur une enquête de terrain après la formation (FFS) en 2007 et 2008 des producteurs de coton dans 65 villages. La différence en utilisation de pesticides est en moyenne de 4,5 l/ha comparée au 0,25 l/ha ou à 94 % de moins pour les agriculteurs formés (FFS). La différence dans l'utilisation des amendements du sol se situe entre 1,2 t/ha contre 4,3 t/ha, soit près de quatre fois plus que l'utilisation du compost par les agriculteurs FFS.

Source : FAO, 2009.

1. PNUE, CEA 2012: « L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté : Quelles sont les implications pour l'Afrique? »

2. PNUE, CEA 2012: « L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté: Quelles sont les implications pour l'Afrique? »



Le secteur de l'industrie

Le potentiel de marché de l'Afrique de l'Ouest est estimé à plus de 400 millions de consommateurs en 2020, dans un espace économique et social caractérisé par une grande diversité culturelle et économique. Les potentialités du secteur industriel des pays membres de la CEDEAO sont caractérisées par le sous-secteur de la manufacture dominé par l'industrie agro-alimentaire. Les géants de la création de valeur ajoutée manufacturière sont le Nigeria, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Sénégal. En 2006, ils ont contribué au PIB manufacturier pour 39,7 %, 23,4 %, 10,0 % et 9,3 % respectivement¹⁰.

L'Afrique de l'Ouest regorge aussi des richesses minières gigantesques sous-exploitées et faiblement transformées localement. La sous-région abrite de grandes réserves mondiales de bauxite (Guinée, Ghana, Guinée Bissau), des gisements d'or de haute teneur (Burkina Faso, Ghana, Guinée, Liberia, Sierra Leone, Mali, etc.), d'uranium (Niger), les gisements de fer les plus riches (teneur de 65 % en Guinée, au Liberia, etc.), de diamant (Guinée, Liberia, Sierra Leone, etc.), de pétrole et gaz naturel (Côte d'Ivoire, Ghana, Niger, Nigeria, etc.), de phosphate (Sénégal, Togo, etc.) ainsi que des ressources considérables pour de nombreux autres minerais (charbon, calcaire, manganèse, marbre, platine).

Afin de permettre la transition du secteur de l'industrie vers l'économie verte il est utile de concilier la contrainte environnementale et la performance économique au sein des unités industrielles. Une bonne connaissance des techniques d'aide de prise de décision basées sur l'analyse coût-bénéfice, coûts-avantages devrait inciter les entreprises à s'approprier des modes de production durables.

Les niches de croissance verte du secteur de l'industrie :

- L'efficacité énergétique dans l'industrie, l'adoption de technologies et de procédés industriels sobres en carbone sont autant de niches de création de richesses. Ces actions peuvent être menées dans des industries manufacturières qui sont à l'origine de 17 % des problèmes de santé liés à la pollution atmosphérique qui, à son tour, génère des préjudices équivalents à 1-5 % du PIB mondial (PNUE 2011). L'industrie des minerais est aussi à l'origine des conflits, de dégradation environnementale et de pollution de l'air.
- D'importantes niches de croissance verte liées aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et au recyclage des déchets se trouvent également dans les industries agro-alimentaires, l'industrie de la pêche, de la forêt, du bâtiment, du transport, des déchets, etc.
- L'implication des entreprises — notamment les nombreuses PME et PMI de l'Afrique de l'Ouest — dans les processus internationaux de normalisation peut affecter positivement leur compétitivité.

10. Comptes Nationaux de la CEDEAO, 1995 à 2006, Tableau 9.1, p. 39.





Le secteur de l'énergie

La consommation totale d'énergie primaire dans les pays de la CEDEAO est d'environ 155 Mtep par an¹¹. Les principales sources d'énergie sont le bois et le charbon de bois, qui représentent 77 % de la consommation finale d'énergie en 2008. Les hydrocarbures placés au second rang des consommations finales sont principalement importés dans la plupart des pays et représentent plus de 40 % des recettes d'exportation des pays. Les réserves de gaz naturel dans les pays de l'UEMOA (Côte d'Ivoire, Ghana, Niger) sont estimées à 23 300 millions de m³, soit 0,23 % des réserves africaines correspondant à une capacité électrique de 0,84 Gw. D'importantes réserves de pétrole se trouvent également dans des pays comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Niger et le Nigeria.

La sous-région ouest-africaine recèle d'importantes ressources énergétiques permettant de soutenir la croissance verte. D'importantes niches porteuses de croissance verte peuvent être repérées dans l'accès aux services énergétiques durables à travers l'utilisation des énergies renouvelables du point de vue de l'offre et de l'efficacité énergétique en termes de maîtrise de la demande.

Le potentiel hydroélectrique est assez important dans la zone mais très faiblement exploité. La République de la Guinée dispose d'un potentiel de 6 000 MW dont seulement 2 % sont mis en valeur. Au sein de l'UEMOA, malgré le potentiel important d'environ 5 860 MW (Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo), le développement de l'hydroélectricité s'est concentré principalement sur les grandes centrales dont la production d'électricité est destinée aux agglomérations urbaines et aux industries. Les microcentrales et les petites centrales hydroélectriques, qui peuvent être exploitées pour couvrir les besoins en électricité des municipalités et petits villages, ont été entièrement ignorées dans tous les pays.

ENCADRÉ 4 : LE POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE DE LA CEEAC

Le potentiel hydroélectrique de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) concentre la majorité des ressources hydrauliques avec près de 60 % des réserves du continent. La République Démocratique du Congo (RDC) et le Cameroun occupent respectivement le premier et deuxième rang africain par l'importance de leur potentiel hydroélectrique. Le potentiel hydroélectrique de cette région est estimé à plus de 1 000 TWh dont environ 1 % est exploité. Le potentiel hydroélectrique de la RDC pourrait constituer une solution au déficit énergétique qui plombe la croissance économique du continent. Ce potentiel est estimé à 106 000 MW, soit 37 % du potentiel total du continent africain et près de 6 % du potentiel mondial. Le site d'Inga représente à lui seul 44 % de ce potentiel. Les projets de construction d'Inga III (4 500 MW) et du Grand Inga (39 000 MW)¹ suscitent de nouveaux espoirs pour la crise énergétique du continent.

1. <http://www.agencececofin.com>; Wikipedia.org

11. Source : « Les consommations d'énergie des pays de la CEDEAO et de la CEMAC, ADEME ; ECREE : Politiques sur l'efficacité énergétique de la CEDEAO ».





ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

En ce qui concerne l'énergie solaire, la sous-région affiche d'énormes potentialités de développement de la filière avec des niveaux d'irradiation de l'ordre de 5 à 7 kWh/m²/j. Des résultats encourageants réalisés avec les systèmes photovoltaïques (PV) ont été enregistrés dans les pays comme le Ghana, le Sénégal, le Mali et le Niger. Malgré les contraintes d'accès, la technologie photovoltaïque est adaptée aux besoins énergétiques des ménages ruraux éloignés des réseaux électriques. Dans plusieurs pays, les programmes d'électrification rurale par voie solaire PV sont initiés.

Les bioénergies, y compris les biocarburants et l'éolienne, constituent aussi d'autres sources d'énergies renouvelables porteuses d'emplois verts et des potentialités de génération de richesse.

L'urgence pour l'Afrique est de garantir aux populations l'accès aux services énergétiques modernes afin d'asseoir un développement plus durable. Aujourd'hui, cette urgence ne peut plus être abordée sans l'articuler aux problèmes du réchauffement climatique dont on sait déjà que les effets vont grandement compromettre le développement du continent, y compris celui de ses infrastructures énergétiques. Par suite, cela peut compromettre la satisfaction des besoins des populations et perpétuer la situation d'insécurité énergétique.

Les niches de croissance verte :

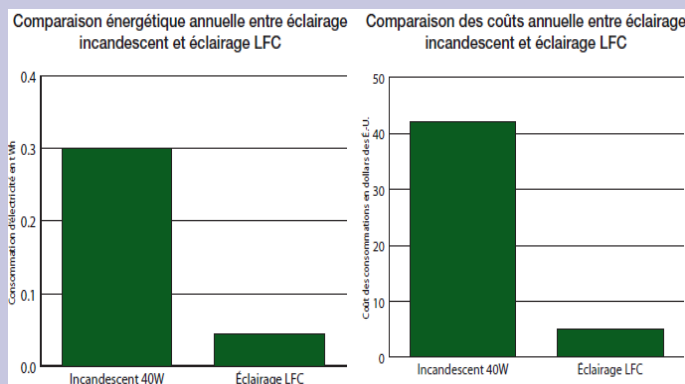
- La filière des énergies renouvelables capitalise des niches importantes de création d'emplois verts et d'atténuation des changements climatiques. Elles peuvent procurer une importante main-d'œuvre qualifiée dans les domaines de la fabrication de matériels et d'équipements, la distribution des équipements, l'installation, la maintenance et de l'exploitation.
- La promotion de l'efficacité énergétique : l'expérience de différents pays a montré que les efforts publics concertés pour promouvoir les économies d'énergie peuvent fournir des services améliorés avec moins d'énergie. Les mesures qui ont un retour sur investissement de moins de trois ans peuvent économiser généralement jusqu'à 30 % de la consommation d'énergie. Le Conseil Mondial de l'Énergie et l'ADEME estiment que les économies globales dans l'Afrique de l'Ouest pourraient même être supérieures, représentant jusqu'à 40 % de la consommation de l'énergie courante¹².
- Des options d'adaptation se révèlent à travers la promotion de combustibles de substitution (GPL, biogaz, bio-charbon, etc.) au bois et charbon de bois, mais également dans l'exploitation et la gestion durable des forêts à travers les aménagements forestiers communautaires.
- Promouvoir l'accès des populations marginales aux services énergétiques modernes pour leurs besoins de base (cuisson et éclairage) en privilégiant les options sobres en carbone pour s'inscrire dans la dynamique volontariste des NAMAS.

12. ECREE : « Politiques sur l'efficacité énergétique de la CEDEAO ».



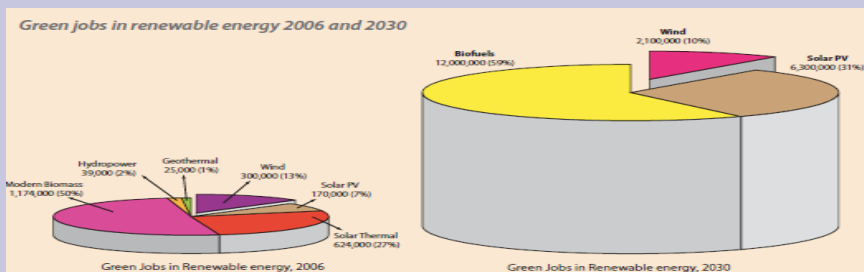
ENCADRÉ 5 : L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE¹

La promotion des technologies efficaces en énergie offre d'importantes possibilités de réduction de la consommation d'énergie. Au Sénégal on estime que le remplacement à 100 % des lampes à incandescence par des lampes fluorescentes compactes (FCIL) conduirait à des économies annuelles d'énergie de l'ordre de 73 % (près de 30 millions de dollars américains par an).



1. PNUE, CEA 2012: « L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté: Quelles sont les implications pour l'Afrique? »

ENCADRÉ 6 : LES OPPORTUNITÉS DE L'ÉCONOMIE VERTE



Globalement, 20 millions de nouveaux emplois pourraient être créés en investissant 630 milliards de dollars dans les énergies renouvelables d'ici 2030.

Source : Green Jobs report, 2008.



Analyse des défis majeurs

Les économies des pays de l'Afrique de l'Ouest sont confrontées aux multiples défis de pauvreté extrême, de l'emploi des jeunes et des femmes, de la dégradation et de l'épuisement des ressources naturelles dont elles dépendent fortement, des effets pervers des changements climatiques, de la sécurité alimentaire et de gouvernance saine et transparente.

Défis de la pauvreté persistante

L'Afrique de l'Ouest fait partie des régions les plus pauvres au monde, car ici se concentre la plupart des pays les moins avancés (PMA). Plus d'une personne sur deux vit avec moins d'un dollar par jour. Le diagnostic de la situation sociale et économique, selon les statistiques des pays, montre que la pauvreté affecte moins d'un tiers de la population au Bénin, au Ghana et au Togo, et plus d'un tiers de la population au Cap-Vert et en Côte d'Ivoire. Environ la moitié de la population vit en dessous de la ligne de pauvreté au Burkina Faso, en Gambie, en Guinée, au Nigeria et au Sénégal. Près des deux tiers de la population étaient pauvres en Guinée-Bissau et au Niger, et plus des deux tiers au Mali et en Sierra Leone. L'indice de développement des pays atteint rarement 0,6.

Le début du XXI^e siècle reste marqué par l'augmentation des disparités régionales de la pauvreté entre milieu rural et urbain, renforcée, entre autres, par la réduction des rendements agricoles, le manque d'opportunité de travail notamment en zone rurale, le faible accès des populations pauvres et vulnérables aux sources de financement et aux services énergétiques, et la faiblesse des compétences des jeunes et des femmes en âge de travail.

Défis de la gouvernance politique et institutionnelle

Plusieurs pays moins avancés ont travaillé sur des stratégies nationales de réduction de la pauvreté (DSRP) pour atteindre leurs objectifs prioritaires de développement durable et les OMD, qui s'avèrent très peu efficaces. Parallèlement, les stratégies nationales de développement durable (SNDD), adoptées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21, n'ont pas atteint leurs objectifs ambitieux économiques, sociaux et environnementaux aux niveaux national et local dans une perspective d'équité intra- et intergénérationnelle. Au plan régional, les résultats escomptés tardent à voir le jour, même si d'ambitieux programmes tels que le Programme Communautaire de Développement (PCD) de la CEDEAO et le Programme Économique Régional (PER) de l'UEMOA offrent de bonnes perspectives.

La promotion de la bonne gouvernance, un des défis majeurs du développement, devrait porter sur un renforcement de l'administration publique, l'émergence de collectivités locales économiquement fortes et l'égalité de genre. Les puissances publiques sont amenées aussi à relever le défi de la non-implication effective du secteur privé dans la mise en œuvre du développement durable à travers notamment le déploiement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).





Défis de la faiblesse des capacités

La faiblesse des capacités est l'un des défis majeurs de la sous-région, devant toutes les approches de mise en œuvre du développement durable. Les secteurs économiques souffrent entre autres de la mauvaise gouvernance, de la faible qualité de la main-d'œuvre (faible formation et qualification des ressources humaines disponibles), et de l'insuffisance des capacités managériales.

Défi des changements climatiques et dégradation des ressources naturelles

Les perspectives des décennies à venir montrent qu'un grand nombre de ressources minières sera épuisé et que le stock de ressources naturelles risque d'être gravement appauvri en raison de la pression démographique et des effets néfastes des changements climatiques. Les activités économiques de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest dépendent fortement de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie, qui sont vulnérables aux effets des changements climatiques.

Défi d'accès aux services énergétiques

La consommation d'énergie finale par habitant (0,45 tep) au sein de la CEDEAO est relativement faible comparée à la moyenne de l'Afrique (0,50 tep) et à celle du monde (1,14 tep)¹³. L'Afrique de l'Ouest reste la sous-région qui a le taux d'accès à l'électricité le plus bas, non seulement en Afrique mais dans le monde entier. La moyenne nationale est de 20 % avec de grandes disparités.

D'abord, entre les pays, certains pays ont un taux d'électrification qui dépasse 50 % (Ghana, Sénégal, Côte d'Ivoire, Nigeria, Bénin) contre moins de 15 % pour la plupart des pays et moins de 10 % dans les pays comme la Sierra Leone, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Niger.

Ensuite, des écarts sont notés entre le rural et l'urbain avec respectivement 8 et 20 % en moyenne. Cela s'est traduit par de faibles consommations d'électricité per capita. Par exemple, la consommation d'électricité per capita en Sierra Leone est seulement de 24 kWh (Energy Policy of Sierra Leone, 2009) et 76 kWh au Bénin contre 176 kWh en Côte d'Ivoire.

13. SIE-Sénégal 2010





CHAPITRE 2

ÉVALUATION DES IMPACTS POTENTIELS DE LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Les impacts sur la pauvreté et sur l'emploi

Impacts de l'économie verte sur la pauvreté

À l'instar de l'ensemble du continent africain, dans les pays de l'Afrique de l'Ouest la pauvreté sous toutes ses formes demeure un véritable fléau. Selon les statistiques, le revenu moyen per capita se situe entre 305 et 340 dollars. La pauvreté extrême touche environ 40 à 45 % de la population de l'Afrique de l'Ouest avec des variations assez importantes selon les pays comme indiqué plus haut. Ainsi, si l'on observe le nombre absolu des pauvres en Afrique entre 1990 et 2008, en termes de moyenne annuelle, la pauvreté n'y a baissé que de 0,5 %, alors qu'elle a diminué de 2,3 % par année en Asie de l'Est et dans le Pacifique, et d'environ 1 % en Asie du Sud¹⁴. Il faut cependant noter une grande disparité qui existe entre la pauvreté urbaine et la pauvreté rurale. En effet, le milieu rural est plus touché que le milieu urbain avec 70 % des pauvres vivants dans une situation d'extrême pauvreté.

Face à cette situation, les États de l'Afrique de l'Ouest n'ont pas manqué, au cours de ces dernières années, de promouvoir une politique volontariste tant au plan national que régional en vue de la réduction de la pauvreté, pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont la réduction de la pauvreté en constitue le premier objectif. Un document stratégique régional de réduction de la pauvreté (DSRRP) a été produit pour coordonner et améliorer l'efficacité des différentes actions à mettre en œuvre en vue de la réduction de la pauvreté.

C'est dans ce sens que, depuis l'apparition de la notion d'économie verte, les États orientent bon nombre de leurs efforts en matière de lutte contre la pauvreté et d'atteinte des OMD dans la promotion de cette économie verte. Les nombreuses déclarations et résolutions prises par les dirigeants africains

14. Rapport OMD 2012, Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement





ÉVALUATION DES IMPACTS POTENTIELS DE LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

en attestent, car elles placent l'économie verte comme vecteur de croissance. Il s'agit notamment de la troisième Conférence ministérielle africaine sur le financement du développement (mai 2009), de la 13^e session de la Conférence des ministres africains de l'environnement (juin 2010), de la première Conférence panafricaine sur la biodiversité (septembre 2010), du septième Forum pour le développement de l'Afrique (octobre 2010) et, plus récemment, de la 18^e session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union Africaine (janvier 2011).

Ainsi, l'économie verte devient, pour les pays ouest-africains, une opportunité permettant aux stratégies nationales et aux programmes régionaux de mieux se renforcer dans les divers secteurs afin d'accélérer la croissance et de parvenir à la réduction substantielle de la pauvreté. Il s'agit donc pour les États de développer des activités via des politiques ciblées autour des secteurs clés représentant le socle de l'économie des pays et également le seul moyen de subsistance des populations.

Pour avoir un impact durable sur la pauvreté, les actions relevant de l'économie verte devront viser des objectifs précis et quantitatifs. Elles pourront s'inscrire dans différents secteurs ayant une grande importance pour les populations pauvres, notamment :

– **Dans le cadre de la sécurité alimentaire** : à travers le développement du secteur agricole dont dépendent les couches les plus pauvres de la population. Cela requiert un appui aux petits exploitants à travers la promotion et la diffusion de pratiques durables. Selon le PNUE, l'étude de 286 projets portant sur les « bonnes pratiques » de 12,6 millions d'exploitations dans 57 pays en développement a révélé que l'adoption d'approches de protection des ressources (par exemple : la gestion intégrée des nuisibles des cultures, la gestion intégrée des nutriments, le labour minimal du sol, l'agroforesterie, l'aquaculture, la maîtrise de l'eau et l'intégration de l'élevage) entraînerait une augmentation moyenne des rendements de 79 % et améliorerait l'offre de services environnementaux essentiels.

– **Dans le cadre de l'accès aux services sociaux et aux infrastructures de base notamment l'accès à l'eau potable et à l'assainissement** : En Afrique de l'Ouest, la couche pauvre de la population dispose d'un accès très limité à l'eau potable ou salubre, et l'extrême majorité des populations en zone rurale est privée de services d'assainissement adéquats. Dès lors, il apparaît que le développement d'activités autour de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et la salubrité permettraient d'influencer considérablement la réduction de la pauvreté et permettraient également de contribuer à l'atteinte des OMD en matière d'accès à l'eau d'ici 2015. Un important programme de réalisation de forages avec des pompes manuelles a été mis en place à l'échelle des pays de l'UEMOA depuis 2008, permettant de favoriser l'accès à l'eau potable et de développer des activités génératrices de revenus tels que le maraîchage. D'autres activités favorisant l'assainissement sont également initiées et doivent être développées. L'impact direct de ces activités se porterait ainsi sur la santé des populations favorisant leurs conditions de vie et garantissant un niveau sanitaire satisfaisant.

– **Dans le cadre du développement de l'accès aux services énergétiques** : Le passage à une économie verte en matière énergétique doit s'effectuer dans le cadre du développement de stratégies permettant l'accès aux services d'énergie modernes au plus grand nombre. Cela peut contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations, et favoriser le développement d'entreprises et de structures économiques locales. Les déchets de biomasse (résidus agricoles) et de





ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

l'agro-alimentaire peuvent ainsi servir à la fourniture d'électricité et de combustible domestique. Les systèmes et les unités de production d'électricité peuvent être adaptés pour répondre aux besoins aussi bien de petits villages que du périurbain. On trouve des applications réussies en matière de systèmes décentralisés dans bon nombre de pays en développement, mais les investissements font cruellement défaut. Leur réplique à grande échelle en Afrique de l'Ouest nécessite des systèmes réglementaires plus appropriés, des mécanismes de financement novateurs et l'implication du secteur privé.

– **Dans le cadre de la formation des ressources humaines** : l'Afrique de l'Ouest dispose d'une population jeune (60 % de la population a moins de 35 ans) et peu qualifiée. Le développement de formations qualifiantes chez les jeunes, centrées sur les métiers verts, permettra d'améliorer leur niveau de formation et de réduire le taux de chômage.

Impacts de l'économie verte sur l'emploi

En Afrique de l'Ouest la création d'emplois reste un défi majeur pour l'ensemble des pays, malgré une forte croissance économique régulière notée ces dernières années. Le taux de chômage demeure élevé surtout chez les jeunes et les femmes. Cependant les secteurs basés sur les ressources naturelles (tels que l'agriculture, la foresterie, la pêche) demeurent les principaux pourvoyeurs d'emplois.

ENCADRÉ 7 : LE CONCEPT D'EMPLOIS VERTS

« Le monde du travail est sensible aux changements environnementaux. Plus le changement climatique sévit dans le monde, plus les travailleurs et les employeurs sont confrontés aux désordres de plus en plus importants qu'il cause et doivent chercher des solutions pour en limiter l'impact ».

« Les emplois verts réduisent l'impact sur l'environnement des entreprises et des secteurs économiques, pour le ramener à des niveaux viables. [...] Les « emplois verts » sont définis comme des emplois dans l'agriculture, l'industrie, les services et l'administration qui contribuent à la préservation ou au rétablissement de la qualité de l'environnement ».

« Le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail — leurs aspirations à accéder à un emploi et à une juste rémunération, à jouir de droits, de moyens d'expression et de reconnaissance, de justice et d'égalité entre les sexes. Ces diverses dimensions du travail décent sont les fondements de la paix dans les communautés et la société. Le travail décent est au cœur des efforts menés pour éradiquer la pauvreté, il est un moyen de parvenir à un développement durable, équitable et fédérateur ».

Source : Initiative Emplois verts BIT/ENDA/PNUD 2011.





ÉVALUATION DES IMPACTS POTENTIELS DE LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Ainsi la transition vers une économie verte se fixe également pour ambition d'augmenter le nombre d'emplois en créant de nouveaux métiers à moyen et long terme.

Plusieurs secteurs de l'économie ont été identifiés comme pourvoyeurs de « métiers verts », au sein desquels de nombreuses activités relevant de l'économie verte peuvent être développées. Il s'agit notamment :

- **Du secteur de l'agriculture** : la promotion d'activités autour de l'agriculture, de l'agro-industrie, l'agroforesterie peut constituer une niche de génération d'emplois.
- **De la gestion des déchets** : le développement de métiers liés à la collecte, au transport, au traitement et au recyclage des déchets offrent un potentiel d'emplois très important.
- **De l'eau et de l'assainissement** : l'ensemble des activités liées à la production, au contrôle, à la distribution et à la gestion de l'eau, à son assainissement et à la maintenance des ouvrages présentent un fort impact d'emplois.
- **Du bâtiment** : de la conception à la réalisation des bâtiments, il existe de nombreux emplois potentiels relevant de l'éco-construction et de systèmes d'assainissement écologiques.
- **Du transport** : certains États ont affirmé leur volonté de développer des modes de transport à faible émission de CO₂, qui devraient générer des emplois innovants.
- **De l'énergie** : les différents secteurs d'activités relevant du développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, aussi bien dans le conseil de solutions, les fournitures et la maintenance d'équipements, constituent un gisement important d'emplois. Selon le PNUD dans son étude « Les opportunités d'emplois verts dans les énergies renouvelables en Côte d'Ivoire, septembre 2012 » le sous-secteur de la biomasse est celui qui offre le plus d'opportunités de création d'emplois verts dans les pays ouest-africains. Les trois exemples suivants ont été proposés :

- La fabrication de briquettes de biomasse comme combustible de cuisson ou pour la production d'électricité. Pour la cuisson, cette production s'inscrit dans une stratégie de substitution au bois de feu par des granulés ou des briquettes de biomasse issues de résidus agricoles, déchets ligneux non alimentaires et agro-industriels. Par ailleurs, en fonction de disponibilité, les déchets de biomasse peuvent être transformés pour la production de vapeur et d'électricité dans les systèmes industriels. Des emplois directs peuvent être créés à travers toute la chaîne : la collecte et le transport de la biomasse brute, l'alimentation, la maintenance et l'opération de l'unité de pelletisation, l'ensilage, la manutention et le transport des granulés, et enfin leur commercialisation.
- Les substituts du charbon de bois peuvent venir de la carbonisation des résidus agricoles commercialisés sous forme de briquettes de charbon. L'objectif est le même, valoriser un stock de résidus ligneux pour réduire le prélèvement sur les forêts et produire un charbon aux performances énergétiques améliorées.
- La production locale d'agrocarburants destinés à une électrification locale et à la mécanisation agricole est fortement créatrice d'emploi : la production agricole est intégrée au volet technique de sa transformation. Cependant, des menaces potentielles liées à la compétition dans l'usage des terres (accaparement des terres) et de l'eau, notamment pour des productions industrielles sont à considérer.





ENCADRÉ 8 : LA PRODUCTION LOCALE D'AGROCARBURANTS DESTINÉS À UNE ÉLECTRIFICATION LOCALE ET À LA MÉCANISATION AGRICOLE EST FORTEMENT CRÉATRICE D'EMPLOI : LA PRODUCTION AGRICOLE EST INTÉGRÉE AU VOLET TECHNIQUE DE SA TRANSFORMATION.

L'exemple de la communauté villageoise de Garalo, au sud du Mali, montre le développement de trois chaînes de valeurs. La filière agricole intègre l'amélioration des semences et les pépinières, la plantation, la conduite et la récolte des plantations en associations culturales ou en haies vives (culture en bocage et/ou lutte antiérosive), la valorisation du tourteau de jatropha comme bio-fertilisant et la valorisation de l'huile de jatropha comme bio-pesticide. La filière mécanique est limitée au pressage, à l'extraction et au filtrage de l'huile végétale pure de jatropha, à la modification et la maintenance des moteurs Diesel et des lampes à pétrole pour brûler cette huile pure. Des activités connexes sont également observées ; il s'agit de la valorisation de l'huile par la production de savon local (en association avec d'autres huiles et essences locales), l'utilisation de plateformes d'outils multifonctionnels (scierie, poste à souder, chargeurs de batteries, etc.) alimentées par un groupe électrogène, ou des services de mécanisation agricole et de transformation des produits locaux.

Source : PNUD, 2012.

Cette transition, en vue de la création d'emplois, doit être accompagnée par une stratégie et une volonté politique forte des pouvoirs publics des États et des collectivités locales, et doit également susciter l'intérêt du secteur privé.

Étant donné que les jeunes constituent la majorité des personnes sans emploi en Afrique de l'Ouest, l'une des pistes à explorer également serait de s'inspirer des expériences mises en œuvre dans d'autres pays notamment au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda où un partenariat avec l'OIT a permis de promouvoir l'esprit d'entreprise « vert » chez les jeunes. Les premières initiatives réalisées ont déjà produit des résultats significatifs notamment la mise en place d'un réseau d'entrepreneurs qui aide les jeunes compagnies, et soutient la création d'entreprises dans le secteur de l'économie verte par la formation.

Cependant, il faut noter que cette transition vers l'économie verte ne pourra se faire aux dépens de la perte de certains emplois. Il sera impératif de mettre en place des politiques visant à protéger ceux qui risquent de subir le contrecoup de ces évolutions, à travers des possibilités de reconversion professionnelle et des appuis à la réinsertion.





ENCADRÉ 9 : LES ÉVOLUTIONS POSSIBLES POUR LES MÉTIERS D'AUJOURD'HUI DUES À LA RÉVOLUTION VERTE¹

- Certains emplois vont être totalement créés, notamment en raison de la mise au point de nouveaux équipements ;
- Certains emplois vont être remplacés, par exemple au cours du passage des énergies fossiles aux énergies renouvelables ;
- Certains emplois vont être complètement supprimés, lorsque la production de certains biens sera totalement interdite ;
- De nombreux emplois techniques (ouvriers, électriciens, plombiers etc.) vont être transformés et adaptés aux nouvelles exigences des marchés verts.

– Source : Asbl Pour la Solidarité, mai 2012

Source : PNUD, 2012.

1. Source : « Les Emplois verts. Une nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe », Asbl Pour la Solidarité, mai 2012

Les impacts ou effets de la promotion de l'économie verte sur les secteurs

Impacts sur le secteur de l'agriculture

En dépit de son importance dans l'économie régionale, le secteur agricole de l'Afrique de l'Ouest est caractérisé par une faible productivité et affronte de fortes contraintes environnementales. Il est aussi confronté au risque d'une baisse de la productivité sous l'effet des changements climatiques et de la dégradation des écosystèmes.

Promouvoir une véritable économie verte impactant ce secteur demande des évolutions importantes dans les pratiques notamment l'abandon par les agriculteurs de pratiques non durables telles que l'utilisation de grandes quantités d'eau, la pollution par les pesticides, des activités de déboisement, la contribution à la perte de biodiversité. Cette orientation aura pour conséquence d'augmenter sensiblement la productivité des agriculteurs et d'améliorer leurs revenus. Le passage à une économie verte devra encourager le développement de l'agriculture irriguée, l'adoption et l'utilisation de technologies appropriées telles que les systèmes d'irrigation efficaces (goutte-à-goutte) et la mécanisation.

Dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest, le développement du secteur agricole est freiné par le cloisonnement sectoriel des différents ministères (agriculture, élevage, pêche, environnement).





ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

À cette limite s'ajoute le manque de coordination entre les différentes structures rendant ainsi les investissements dans le secteur peu efficaces. À ce titre, la CEDEAO et l'Union Africaine, en collaboration avec les partenaires au développement, ont mis en place le Système National d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS) dont l'objectif est d'informer et guider le processus de mise en œuvre des Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA). LE SAKSS traite également les questions de durabilité du secteur et les différentes actions relevant de l'économie verte qui en découle.

Par ailleurs, les États ont largement pris conscience de la nécessité de faire des investissements additionnels pour la transition vers l'économie verte en vue de faire face de manière durable à la croissance dans le futur. Les analyses portant sur les systèmes de production durable en relèvent souvent les avantages en termes d'augmentation des revenus des producteurs et d'amélioration de l'environnement. Il faut parfois plusieurs années avant qu'un système de production agricole durable ne produise des bénéfices, notamment lorsqu'il s'agit de remettre en état des écosystèmes dégradés comme c'est le cas dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest. Pour ce faire, il faut investir largement dans le capital social.

Dans certains pays africains les gouvernements ont commencé à aider les agriculteurs à opérer une transition vers des méthodes de production plus durables. Par exemple, vers la fin de 1999, le gouvernement zambien a fait de l'agriculture de conservation l'une de ses priorités, afin d'améliorer la productivité et la durabilité de l'agriculture. Il a créé l'Unité pour l'agriculture de conservation, qui fournit maintenant des services de vulgarisation à 170 000 agriculteurs disséminés dans 17 districts, de manière à appuyer l'adoption de l'agriculture de conservation. Les technologies correspondantes ont été particulièrement couronnées de succès dans les régions semi-arides, parce qu'elles réduisent les effets des sécheresses sur la productivité agricole, sans nuire aux rendements. Ces expériences semblent intéressantes à capitaliser dans le cadre de cette transition en Afrique de l'Ouest.

Enfin, les systèmes publics de recherche, de développement et de vulgarisation, combinés au renforcement des capacités, peuvent réduire les coûts de transaction et accroître les incitations à investir dans des méthodes de production durable. Pour effectuer la transition vers des systèmes de production durable, il faudra modifier l'allocation actuelle des investissements publics et privés, pour passer à des programmes ayant une meilleure durabilité. De même, la recherche agricole devra jouer un rôle essentiel dans l'appui fourni aux méthodes de production agricole durable.

Impacts sur le secteur de l'industrie

L'agriculture n'est plus la principale source de revenus monétaires dans beaucoup de zones rurales de l'Afrique de l'Ouest. Les pays ouest-africains se sont fortement engagés en faveur de l'industrialisation, afin de mieux résister aux chocs et de se doter de capacités productives qui permettent une croissance économique forte et durable, la création d'emplois, et une réduction notable de la pauvreté. Toutefois, il est à noter que le secteur industriel en Afrique de l'Ouest est encore embryonnaire et pas assez diversifié pour produire une grande variété de produits intermédiaires et finis.





ENCADRÉ 10 : LE PROJET DE LA GRANDE MURAILLE VERTE, POUR UNE PROMOTION DE L'ÉCONOMIE VERTE DANS LE SAHEL¹

«Le programme transcontinental de la Grande Muraille verte, une ceinture végétale s'étendant d'Ouest en Est sur l'axe Dakar-Djibouti, sur près de 7 600 km de long et 15 km de large, répond pleinement aux enjeux fixés dans le cadre du développement de l'économie verte. L'objectif principal du programme est de contribuer à la lutte contre la désertification et à la mise en valeur des zones saharo-sahéliennes par une gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté (UA/NEPAD, Note conceptuelle Grande muraille verte). Ce programme offre un cadre idéal au développement de l'économie verte. L'ensemble des actions programmées pour atteindre ses objectifs permet de promouvoir une série d'activités économiques relevant du champ de l'économie verte : la relance, le développement et la diversification de l'agriculture et de l'élevage, l'amélioration des systèmes de productions viables et durables, le développement d'activités raisonnées d'exploitation des ressources forestières, le développement de l'écotourisme.

Source : ENDA/PNUE, octobre 2011.

1. ENDA/PNUE : « Etude sur la situation socio-économique dans les pays de la GMV et leur capacité d'adaptation aux changements climatiques », octobre 2011.

Malgré l'état du secteur et sa faible contribution à l'emploi global, son écologisation pourrait contribuer à créer davantage d'opportunités. C'est le cas notamment dans les secteurs de l'agro-industrie et de l'agro-alimentaire qui sont susceptibles de contribuer à la fois à la sécurité alimentaire et la viabilité de l'économie.

Par exemple, l'agro-industrie en Afrique rencontre beaucoup de difficultés pour gérer ses déchets. Promouvoir le recyclage dans l'industrie agroalimentaire permettrait de réduire considérablement les déchets et la pollution, mais aussi de promouvoir une industrie ouest-africaine plus compétitive et génératrice d'emplois.

D'autre part, il est également avéré que l'industrie minière est une des voies principales de développement de l'industrie en Afrique de l'Ouest. Des industries émergent aujourd'hui de plus en plus dans le secteur minier. Ces derniers pourront réaliser directement des investissements plus écologiques, en utilisant des technologies respectueuses de l'environnement et en s'appuyant sur des innovations qui sont actuellement disponibles.

Afin d'inscrire ces entreprises dans une dynamique de transition vers l'économie verte, les pouvoirs publics doivent leur apporter un soutien particulier. Ces entreprises présentent un fort potentiel de croissance et d'emploi, et peuvent également produire des biens et des services à fort bénéfice environnemental, à travers une meilleure utilisation des ressources (gestion de l'eau, recyclage), une réduction des consommations d'énergie (bâtiment, transport « décarboné »), ou une production d'énergie moins émettrice de gaz à effet de serre. Il s'agira surtout d'innover au plan technologique.





CHAPITRE 3

ANALYSE DES BARRIÈRES INSTITUTIONNELLES ET FINANCIÈRES D'UNE ÉCONOMIE VERTE

Analyse des barrières politiques et institutionnelles

Barrières politiques

Pour atteindre les objectifs de l'économie verte, une transition énergétique, économique et sociale est nécessaire. Les pouvoirs publics ont, à ce propos, un rôle important à jouer pour lever les barrières politiques. Ces barrières sont de plusieurs ordres et se situent à différents niveaux dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Il y a tout d'abord **l'insuffisance d'un cadre politique et stratégique cohérent** permettant aux différents acteurs d'évoluer dans un cadre d'orientation stratégique. Le Sommet sur le développement durable organisé à Johannesburg en septembre 2002 a appelé les pays à se doter d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD) dès 2005. Les pays de l'Afrique de l'Ouest ont pris aussi cet engagement de mettre en place ce cadre politique et stratégique. Or, une revue du cadre national de développement durable révèle que les pays n'ont pas tous élaboré leur SNDD. Certains pays l'ont élaboré mais pas validé, comme le Sénégal, d'autres comme le Burkina Faso (2001) et la Côte d'Ivoire ont mis du temps à la mettre en place, et d'autres encore sont en train de l'élaborer. En ce qui concerne les stratégies nationales d'économie verte précisément en Afrique, seules l'Afrique du Sud et l'Éthiopie ont développé des plans ambitieux et innovants pour s'engager sur cette trajectoire.

Il faut reconnaître tout de même que les pays ont adopté diverses politiques, stratégies et plans visant à prendre en charge les questions de développement durable. Il s'agit notamment de visions nationales à long terme, de plans de développement national et régional, des Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP), et de stratégies sectorielles dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et des ressources naturelles. Cela dénote qu'il existe bien une panoplie d'outils de planification qui rendent ainsi difficile la mobilisation de ces instruments et leur appropriation.





L'instabilité politique et les conflits ont beaucoup et pendant longtemps compromis la paix et la sécurité dans la région. La multiplicité des conflits armés dans les années quatre-vingt-dix a eu pour conséquence les déplacements de populations et la destruction du tissu socio-économique et des ressources. Depuis quelques années il s'y ajoute des menaces terroristes dans certains pays avec le risque d'extension. L'incertitude engendrée par de telles situations ne peut qu'éloigner les investisseurs qu'ils soient nationaux ou étrangers.

Malgré les efforts, **l'intégration** demeure encore un vœu. Le processus d'intégration des pays demeure une gageure. Cela est étroitement lié aux problèmes d'instabilité politique et de mauvaise gouvernance cités plus haut, mais aussi à la non-implication des populations dans le processus. Les mécanismes d'intégration ne sont donc pas adaptés.

La mauvaise gouvernance politique et économique est l'ennemi de la création de richesses. Bien que beaucoup d'efforts aient été fournis tant au niveau national que régional, l'environnement des affaires constitue toujours un obstacle majeur à l'investissement domestique et étranger. Les lourdeurs administratives, et la complexité et l'opacité des décisions de justice augmentent les coûts des transactions et découragent les investisseurs dans un contexte économique mondial de crise.¹⁵ La redynamisation de l'économie des pays de l'Afrique de l'Ouest, et tout particulièrement du secteur de l'industrie, ne peut se faire sans une forte orientation régionale. Ainsi, la simplification et l'harmonisation des procédures ainsi que le respect des engagements communautaires et un contrôle multilatéral constituent la première étape pour la mise en confiance des investisseurs.

À l'issue de la 14^e session de la Conférence des ministres africains de l'Environnement (CMAE), ceux-ci ont décidé d'initier un partenariat pour s'engager sur la voie de l'économie verte. Cet engagement pour un développement plus écologique suppose de surmonter toutes les barrières qui ont toujours entravé un développement réel dans la sous-région.

Cette décision démontre la volonté politique des dirigeants africains de s'engager de manière proactive sur le chemin de l'économie verte. Dans le contexte actuel de mondialisation, il est normal que ces dirigeants commencent par une nécessaire coordination de leurs actions dans le cadre de cette transition économique. Le passage à ce nouveau paradigme de développement nécessite en effet une vision régionale et continentale, avec la mise en place d'un cadre et d'un environnement favorables aux niveaux national, régional et continental.

Il reste cependant à traduire cet engagement dans la réalité afin de témoigner concrètement de la volonté de s'embarquer résolument dans la nouvelle dynamique mondiale de changement économique, social et environnemental qu'apporte l'économie verte.

Barrières institutionnelles

Pour assurer sa durabilité, l'économie verte doit s'appuyer notamment sur les institutions à différents niveaux. Cela nécessite de relever de nombreux défis institutionnels, notamment des problèmes de coordination entre les acteurs, d'articulation des actions à différents niveaux et de bonne gouvernance des mécanismes de mise en œuvre. La transition vers une économie verte doit ainsi

15. ECOWAS (2010), "West African Industrial Common Policy", July 2010, 74 p.





ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

lever toutes les barrières institutionnelles qui existent pour assurer des résultats probants à long terme, et concilier les objectifs légitimes de développement socio-économique des populations et la protection de l'environnement. L'intervention des pouvoirs publics pour la mise en place d'un système institutionnel cohérent et inclusif est donc nécessaire.

Une revue des rapports nationaux en direction de la Conférence de Rio + 20 montre que dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, un dispositif institutionnel a ainsi été mis en place dans le cadre de la poursuite des objectifs de développement durable. Ce dispositif comprend notamment des lois et règlements, des agences, des commissions et autres. Un certain nombre de pays (la Côte d'Ivoire et le Sénégal notamment) ont également créé des ministères en charge de l'environnement et du développement durable. Les collectivités locales viennent compléter ce dispositif avec des compétences transférées.

Cependant la multiplicité de ces structures pose un certain nombre de problèmes. Le plus courant est le manque de coordination, même si, comme pour le cas de la Côte d'Ivoire par exemple, les attributions sont claires. De plus, le champ d'actions de certains ministères et de certaines structures inclut de manière indirecte l'environnement et le développement durable. D'où la nécessité d'une mise en cohérence de façon inclusive.

Au niveau des pays de l'Afrique de l'Ouest, parmi les barrières institutionnelles on peut notamment citer :

- le manque de coordination entre les ministères et les institutions en charge des questions liées à l'environnement et au développement durable, ce qui entraîne à différents niveaux et à des degrés divers, des chevauchements, des conflits de compétences et une confusion par rapport aux mandats et aux responsabilités ;
- le manque de prise en compte des principes de développement durable dans les cadres nationaux de planification ;
- le manque de prise de conscience de l'importance et de la nécessité d'intégrer les trois piliers du développement durable dès la phase de conception, et une compréhension limitée des liens entre ces trois piliers ; et
- l'instabilité institutionnelle avec des compétences et attributions qui peuvent changer au gré des remaniements ministériels, empêchant l'efficacité des actions et un suivi efficace.

Comme exemple de ces problèmes, l'on peut citer le cas du Sénégal qui a été l'un des premiers pays à élaborer en 2002 sa Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). Cependant, pour des raisons de changements institutionnels, ce n'est qu'en 2012 que cette stratégie a été soumise à la revue des pairs¹⁶.

En Côte d'Ivoire¹⁷ une évaluation des capacités des agences de contrôle et de suivi de l'environnement a révélé l'inefficacité de ces structures faute de ressources matérielles et humaines.

16. Voir les présentations et le rapport de l'Atelier de revue par les pairs organisé en novembre 2012 avec l'appui de l'IEPF.

17. Ministère de l'environnement et du développement durable (2012), Rapport national de développement durable dans la perspective de Rio+20, 45 p.





ANALYSE DES BARRIÈRES INSTITUTIONNELLES ET FINANCIÈRES D'UNE ÉCONOMIE VERTE

Au niveau sous-régional et régional, des institutions ont été mises en place depuis les années soixante-dix pour faire face notamment à la vulnérabilité environnementale et économique des pays. Des cadres de développement durable ont également été mis en place, notamment les communautés économiques régionales (CER) et les centres régionaux. Cependant, ces institutions n'ont pas été très actives, même jusqu'à récemment¹⁸. Cela s'explique par le fait qu'au départ, les mandats de certaines de ces institutions étaient limités (par exemple le CILSS, le centre régional AGRHYMET, etc.). Il était ainsi difficile pour ces institutions régionales de se positionner pour le leadership dans un domaine qui échappait à leur compétence.

En fait, certains cadres institutionnels ont été mis en place pour satisfaire les besoins de mise en œuvre de certaines conventions, et non pour satisfaire les besoins des pays.

Ainsi, pour poursuivre efficacement les objectifs de développement durable et d'économie verte dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, et essayer de surmonter les différentes barrières institutionnelles relevées ici, l'on peut proposer les actions suivantes pour les pays de la région :

- la mise en cohérence et une institutionnalisation des structures, compétences et actions par l'adoption d'une loi-cadre prenant en compte toutes les préoccupations de développement durable de l'heure ;
- une institutionnalisation de l'intégration du développement durable dans les programmes et actions ;
- la vulgarisation des textes et règlements pour une prise de conscience et une implication effectives de tous les acteurs et secteurs ;
- la mise à disposition des ressources matérielles et humaines, passant par le renforcement des capacités ; et
- la mise en place d'un cadre de collaboration et de concertation.

Les institutions régionales et sous-régionales peuvent jouer un rôle important dans la promotion et la mise en œuvre de l'économie verte en Afrique de l'Ouest. Pour jouer pleinement et efficacement ce rôle, il sera nécessaire d'intégrer les principes de développement durable et de l'économie verte dans leurs mandats respectifs et de renforcer les partenariats. Il s'agira en effet de chercher à intégrer la croissance verte dans l'action des pouvoirs publics et non pas d'élaborer tout simplement de nouvelles orientations ou de créer de nouvelles institutions.

Analyse des barrières financières

L'économie verte nécessite un financement à court, moyen et long terme en fonction des domaines. Ce financement devrait pour l'essentiel provenir du secteur privé mais concerne également le secteur public. Pour les pays de l'Afrique de l'Ouest, les ressources financières nécessaires

18. NANASTA, Djimingue (2009), "African Leadership on Climate Change: Challenges and Solutions for African Regional Institutions". Discussion Paper for Lead Africa Workshop, Tunis, 2009, 20 p.





ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

pour la mise en œuvre du développement durable sont limitées. Souvent les mécanismes de mobilisation de ressources complémentaires mis en place dans le cadre des différents accords multilatéraux de l'environnement (tels que le Mécanisme de Développement Propre, les fonds nationaux de l'environnement, le Fonds pour l'Environnement Mondial à une certaine époque, etc.) s'avèrent souvent inopérants, pas assez accessibles et inefficaces. Par ailleurs le soutien financier des pays développés pour la mise en œuvre des projets et programmes est encore faible et mal exploité. En fait, le cadre financier n'est pas encore défini et les barrières au financement de l'économie verte sont nombreuses. Pour mettre en place un tel cadre, il faut soulever de nombreuses questions, par exemple sur le type d'investissement nécessaires aux secteurs de l'économie verte, ou sur le genre d'investisseurs, sur les sources et l'échelle des investissements.

Selon les domaines et la portée de l'action, deux niveaux et types de financement devraient être distingués :

- Le soutien du secteur public est nécessaire pour renforcer les capacités et créer un environnement favorable pour attirer les investissements privés.
- L'investissement privé est nécessaire pour couvrir les besoins de financement importants. À cet égard, il sera primordial de préparer le terrain pour attirer des investissements à long terme.

Les obstacles liés à l'investissement : le besoin de deux niveaux de financement

Investissements du secteur public :

Le financement des stratégies de croissance verte suppose un niveau d'investissement élevé et à long terme. Cela est d'autant plus vrai qu'il s'agit de mettre en place les bases d'un changement des modes de production et de consommation, de l'innovation, d'un changement de comportement, et de la création du bien-être pour les populations. Cela suppose de faire face à un certain nombre d'externalités négatives avec le soutien des pouvoirs publics. Au niveau local et national, le secteur public pourrait diriger son intervention vers les axes suivants :

- le renforcement des capacités des acteurs nationaux ;
- le renforcement du tissu économique national ;
- la mise en place de mesures incitatives permettant la mobilisation des investissements importants pour les PME et PMI ;
- la promotion d'une plus grande implication des institutions financières locales ;
- la mise en place d'une stratégie d'information et de communication vis-à-vis du public et du secteur privé.

La contribution du financement public apparaît dès lors comme un préalable. Les investissements privés ne peuvent être attirés que par un environnement d'affaires propice. De ce point de vue, l'économie verte pourrait être utilisée par les pouvoirs publics non seulement comme le prétexte d'une harmonisation des politiques sectorielles, mais également pour une mise en confiance des investisseurs privés. L'intervention publique dans les choix d'investissements et la prise de





ANALYSE DES BARRIÈRES INSTITUTIONNELLES ET FINANCIÈRES D'UNE ÉCONOMIE VERTE

risques demeurent donc incontournables pour stimuler l'implication du secteur privé. Les investissements publics devraient donc être axés sur le renforcement des capacités, la stimulation et le renforcement de petites entreprises familiales qui forment le socle des investissements à grande échelle et sur le long terme.

Investissements du secteur privé :

Les portes d'entrée ou scénarios d'investissements pour le secteur privé sont nombreux et concernent le climat, l'énergie, la biodiversité, la gestion des déchets, l'agriculture, l'industrie, les infrastructures, les transports, la recherche. Les objectifs pour aller vers une économie verte sont véritablement ambitieux. Pour atteindre ces objectifs de développement durable à long terme, ces secteurs ont besoin d'investissements importants nécessitant une projection à long terme, allant au-delà du court terme recherché souvent par les investisseurs privés pour maximiser les profits. Compte tenu de la pression exercée sur les maigres finances publiques, l'intervention du secteur privé est nécessaire. Rien que pour lutter contre les changements climatiques par exemple, les études et évaluations menées au cours des dernières années pour essayer de déterminer le montant de financement nécessaire pour les pays en développement révèlent des coûts de l'ordre de plusieurs milliards de dollars¹⁹.

Pour les pays de l'Afrique de l'Ouest, le financement de la transition vers une croissance verte va se heurter à leurs capacités financières très limitées d'autant plus que les investissements nécessaires sont des investissements de long terme. Il n'existe pratiquement pas non plus d'instruments de mobilisation des ressources internes efficaces au niveau des pays en faveur de l'environnement. Le principe du pollueur payeur, adopté dans le cadre des codes de l'environnement des pays, n'est pas non plus appliqué ou connaît des dysfonctionnements. C'est le cas en Côte d'Ivoire ou au Sénégal. Face à cette barrière d'ordre structurel, un partage des rôles entre les acteurs publics et privés est indispensable en fonction des avantages comparatifs des uns et des autres. Malheureusement, pour le moment, mis à part le secteur de l'énergie où on note un certain bouillonnement, notamment au Sénégal avec l'arrivée d'une entreprise de montage de panneaux photovoltaïques et au Ghana avec l'annonce de l'une des plus grandes centrales solaires au monde d'ici 2015, le secteur privé local n'investit que très peu encore dans l'environnement et le développement durable.

C'est pourquoi les investisseurs de long terme tels que les assurances, les fonds de pension ou les fonds souverains — les seuls capables de regarder au-delà de la rentabilité financière immédiate — ont un rôle essentiel à jouer²⁰. Ils peuvent combler de manière substantielle le besoin de financement de la croissance verte de l'Afrique de l'Ouest. Le Programme ClimDev, mis en place par la BAD, la CEA et la Commission de l'UA, ainsi que le Fonds Vert Africain devraient pouvoir être utilisés comme supports de mise en œuvre de schémas de mobilisation des ressources et de financement qui iraient au-delà des changements climatiques pour lesquels ils ont été créés. Ce n'est qu'en alignant les interventions et les financements dans une perspective de long terme visant la rentabilité sociale et environnementale que les pays pourraient espérer atteindre l'objectif ambitieux de croissance verte.

19. Banque Mondiale, UNFCCC, PNUD, OXFAM, Christian Aid, etc.

20. Baron, Richard, et. al (2010), *Le financement de la croissance verte*, Paris : CEDD, Octobre 2010, 120 p.





ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Toutefois, pour y parvenir, des mesures de soutien au niveau régional et international devraient être prises pour surmonter les obstacles qui empêchent d'attirer les investissements étrangers : l'accès aux marchés qui sont limités, le relèvement ou l'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance, le partage des risques à travers des partenariats public-privé, et le renforcement des capacités des entreprises locales pour leur permettre de nouer des partenariats. Les institutions bancaires continentales ou sous-régionales telles que la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) qui ont beaucoup investi jusque-là dans les hydrocarbures pourraient aider les pays à s'engager dans la croissance verte en élargissant leur palette de produits et services écologiques et en aidant les pays à créer un effet de levier des investissements de long terme. Là encore, le soutien de l'intervention publique sera aussi indispensable, pour ouvrir les marchés, améliorer la gouvernance, et mettre en place des normes.

Barrières liées aux procédures de décaissement

L'une des raisons de la faible utilisation ou de l'utilisation inefficace des ressources financières disponibles pour la mise en œuvre des conventions sur l'environnement est liée aux retards dans le décaissement des fonds. Cela a été l'une des principales critiques envers le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), connu comme le mécanisme financier des conventions de Rio et a conduit à de nombreuses réformes au cours des quatre à cinq dernières années. Ainsi le cycle de projet du FEM a été considérablement raccourci et la liste des agences a été élargie.

Les retards dans le décaissement des fonds sont aussi l'un des principaux reproches à l'encontre de la Banque Africaine de Développement²¹. L'examen des évaluations passées de la BAD révèle aussi de longs retards dans la signature des accords de prêt, l'efficacité des prêts et les longs retards dans le premier décaissement. Ce sont ces goulots d'étranglement récurrents qui freinent la performance de la plupart des opérations lancées par la banque.

Compte tenu de ces contraintes, il serait difficile pour les pays africains, et plus particulièrement pour les pays ouest-africains, d'accéder facilement aux fonds et de s'engager avec succès dans la voie de l'économie verte sans plus de soutien et de renforcement des capacités. De plus, il est essentiel que les institutions financières adoptent les réformes nécessaires afin de simplifier leur cycle de projet et les règles et procédures de décaissement.

Barrières liées à la capacité d'absorption

Malgré la disponibilité des fonds destinés à la prise en charge de l'environnement, les pays africains souffrent du manque de capacité d'accès à ces fonds. Cela est avéré notamment en ce qui concerne les fonds sur les changements climatiques (FEM, Fonds pour l'Adaptation, MDP, etc.) qui sont sous-exploités par les pays. De plus, il faudra nécessairement augmenter la capacité d'absorption des pays, compte tenu des estimations du coût de l'adaptation aux changements climatiques qui s'élèvent à des milliards de dollars, et si d'ici à 2050 un investissement annuel totalisant

21. Nkamleu, Guy Blaise et al., "Always Late: Measures and Determinants of Disbursement Delays at the African Development Bank", AfDB, Working Paper n° 0141, December 2011, 24 p.





ANALYSE DES BARRIÈRES INSTITUTIONNELLES ET FINANCIÈRES D'UNE ÉCONOMIE VERTE

1 300 milliards de dollars (2 % du PIB mondial) s'avérerait nécessaire pour assurer une croissance économique « verte » dans le monde.

Pour permettre aux pays de mieux profiter des financements pour la croissance verte, il sera nécessaire de les aider à :

- renforcer les capacités d'élaboration des projets
- renforcer la gouvernance et la transparence dans la gestion des fonds
- investir dans la recherche, le développement et l'innovation.

Analyse des barrières liées à l'adaptation et à l'atténuation des CC

L'adaptation aux changements climatiques ainsi que leur atténuation sont des portes d'entrée vers une économie verte. Les impacts des changements climatiques ont été reconnus par les entreprises comme un risque pour leurs produits et services. Les actions et mesures d'atténuation des changements climatiques constituent donc une opportunité pour le secteur privé.

Les difficultés relatives à l'adaptation aux changements climatiques peuvent constituer une barrière à la transition vers l'économie verte.

Analyse des barrières liées à l'adaptation aux CC

L'adaptation aux changements climatiques est devenue l'un des thèmes majeurs des négociations internationales sur les changements climatiques, et une préoccupation majeure des pays africains qui la considèrent comme une question existentielle. De nombreuses initiatives ont ainsi été lancées en Afrique pour répondre à la vulnérabilité des populations. Sur le plan financier également, des efforts ont été fournis, depuis la création du Fonds des PMA pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des Programmes d'Action Nationaux pour l'Adaptation (PANA), à la mise en place du Fonds d'Adaptation. Cependant, les études ont montré que pour réussir à développer la résilience des pays en développement il faut des milliards de dollars et les montants disponibles sont bien en deçà des besoins estimés. Ainsi, il persiste encore des obstacles ou plutôt des contraintes majeures pour la mise en œuvre satisfaisante de l'adaptation, malgré l'importance de la thématique, la disponibilité des fonds jusqu'à un certain point et la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités en Afrique de l'Ouest.

Selon le 4^e Rapport d'évaluation du GIEC, les « obstacles à l'adaptation » suivants peuvent être notés²² :

- l'incertitude des connaissances scientifiques, qui serait assez importante pour gêner les décideurs (Schneider, Lane, 2006 ; Dessai, van de Sluijs, 2007) ;
- l'indisponibilité de technologies adéquates, qui rend toute adaptation impossible dans certains cas (Hulme, 2005) ;

22. Voir 4^e Rapport d'évaluation du GIEC, WGII.





ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

- le rapport coûts-bénéfices des mesures d'adaptation qui n'est pas toujours favorable à l'action publique (ECA, 2009) ;
- le manque de ressources économiques (Global Environmental Facility, 2010), ou encore
- la faiblesse des institutions étatiques (Yohe et al., 2006).

Ainsi, les barrières à la mise en œuvre de l'adaptation aux changements climatiques peuvent être classées en plusieurs catégories : politiques, technologiques, économiques, financières et institutionnelles.

Pour ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, les contraintes majeures peuvent être identifiées à travers l'identification des lacunes majeures en termes de capacités. Un certain nombre de facteurs rendent difficiles la lutte contre les changements climatiques au niveau de la sous-région.

L'Afrique de l'Ouest compte de nombreuses organisations tant politiques, financières, techniques que scientifiques, ainsi que des réseaux d'organisations de la société civile. Toutes ces organisations devraient constituer une base parfaite pour la mise en œuvre des options d'adaptation dans la sous-région, et elles ont commencé à le faire d'une certaine manière depuis quelques années déjà.

On note cependant une sorte de duplication et de manque de clarté dans les mandats et en ce qui concerne l'avantage comparatif de chaque organisation. Parmi les contraintes auxquelles ces organisations sont confrontées on peut citer :

- une lenteur dans les prises de décisions au niveau régional, surtout quand il s'agit de projets impliquant plusieurs pays ;
- les initiatives sont souvent élaborées avec une approche descendante et une participation insuffisante des populations cibles ;
- l'accès limité aux financements (ex. MDP. Projet du Fonds d'Adaptation, etc.) ;
- le manque de réseaux efficaces, entre universités, société civile et ministères ;
- manque d'expériences et de mise en œuvre d'activités de terrain ;
- manque d'information sur les scénarios du futur, sur les coûts, les coûts-bénéfices, etc. ;
- disponibilité et fiabilité limitées des données, des connaissances et des informations ;
- manque de synergies entre les programmes environnementaux, par exemple, pour la biodiversité, le changement climatique et la dégradation des terres ;
- aucune organisation sous-régionale n'est partie à la Convention.

Analyse des barrières liées à l'atténuation des CC

L'Afrique est le continent le moins responsable des émissions de gaz à effet de serre mais demeure malgré cela le continent le plus vulnérable aux changements climatiques. Dès les premières actions liées à la mise en œuvre de la Convention-cadre sur les changements climatiques, les pays africains ont axé leurs interventions dans le domaine de l'atténuation, notamment en faisant beaucoup d'études





ANALYSE DES BARRIÈRES INSTITUTIONNELLES ET FINANCIÈRES D'UNE ÉCONOMIE VERTE

et de renforcement des capacités sur les inventaires d'émissions de GES, le MDP, etc. Cependant, lutter contre les changements climatiques dans les pays en développement et surtout en Afrique en termes de réduction des émissions de GES constitue aussi un défi de développement. Au regard du niveau de consommation très faible d'énergie en rapport avec les besoins de croissance verte, l'utilisation de sources d'énergie propre s'impose pour contribuer à l'évitement des émissions de GES et au développement.

En effet, un Africain génère 13 fois moins de carbone qu'un Nord-Américain. Cette situation s'explique par la pauvreté énergétique et celle du continent en général et par la combinaison de plusieurs facteurs, dont les plus marquants sont :

- les faibles capacités de production d'énergie installées dues à un manque d'investissements dans le secteur ;
- la vétusté des installations, le manque d'entretien et l'instabilité politique dans certaines régions ;
- les mauvaises conditions climatiques telles les sécheresses sont notamment à ne pas négliger ;
- et enfin la diversification du bouquet énergétique.

L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre relève jusqu'à présent de la responsabilité des pays pollueurs (annexe I de la convention-cadre). L'intégration des pays en développement en général à l'effort collectif de réduction des émissions de GES commence à se manifester dans le cadre de la nouvelle dynamique des négociations sur le régime post-2012. Pour les pays en développement cette logique de participation dans l'effort collectif devrait être marquée par la relance d'un mode de développement sobre en carbone. Pour les pays africains, il existe de nombreuses niches notamment au niveau de la mobilisation des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la foresterie, de l'agriculture, etc.²³. Pour les pays de l'Afrique de l'Ouest, tout comme pour les autres pays du continent, les contraintes sont d'ordre politique, institutionnel, technologique, structurel, informationnel, infrastructurel, réglementaire, et de l'environnement des affaires. Cependant, l'obstacle majeur demeure le financement comme le montre le tableau ci-dessous.

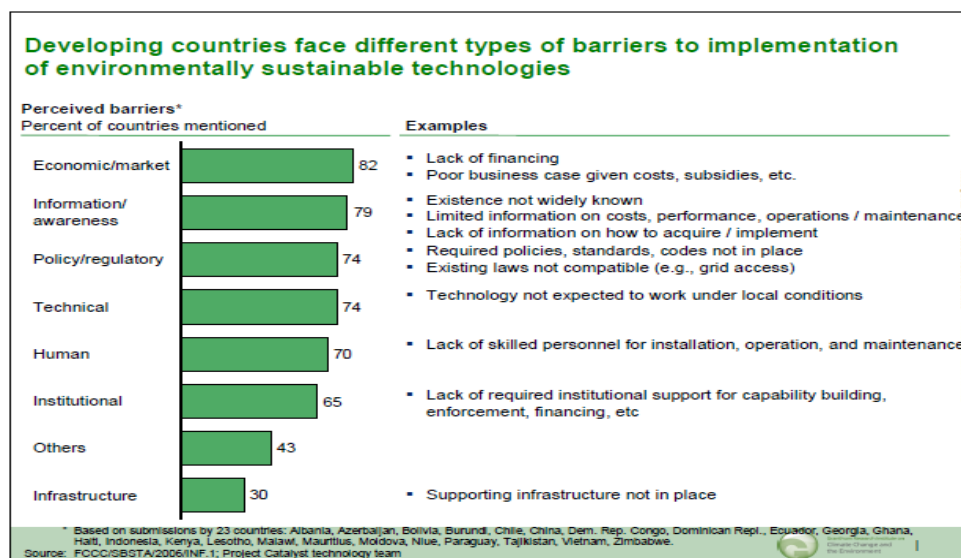
Le financement des options d'atténuation en Afrique est toujours cité comme étant l'obstacle majeur l'empêchant de s'engager sur la voie du développement sobre en carbone. De ce point de vue, il sera nécessaire de rechercher des solutions innovantes permettant de surmonter cet obstacle, et le potentiel non négligeable dont dispose le continent, et surtout l'Afrique sub-saharienne, pourrait justement constituer la solution à cette barrière du financement²⁴. Le potentiel total d'atténuation en Afrique est estimé à 2 800 MtCO₂ et pourrait ainsi servir de base pour assurer le financement d'une croissance sobre en carbone. Il est estimé que les coûts de financement peuvent bien être couverts par les coûts d'atténuation, surtout pour les secteurs de la foresterie, de l'agriculture et de l'énergie jusqu'à hauteur de 41 milliards de dollars par an, d'ici 2030.

23. IEPF (2009), Étude préliminaire d'adaptation aux changements climatiques en Afrique : Énergie. Étude préparée par ENDA, Montreal : IEPF ; PNUE, 2009.- 60 p.

24. Grantham Research Institute (2009), *Possibilities for Africa in Global Action on Climate Change*, 86 p.



Toutefois, compte tenu de l'urbanisation rapide et de la démographie galopante, une planification à long terme est nécessaire. L'option prise par la CEDEAO d'intégrer la planification énergétique dans les stratégies de développement à long terme au niveau local, national et régional constitue, de ce point de vue, une étape essentielle d'optimisation des investissements.



Tant pour l'adaptation et que pour l'atténuation, les décideurs politiques ont beaucoup à faire en termes d'engagement à tous les niveaux. Le secteur public a besoin de bâtir une fondation adéquate pour les investissements du secteur privé, de diffuser l'information, et d'aider à établir une collaboration solide. Pour les institutions financières, il est également nécessaire de repenser leurs critères pour la participation à l'économie verte, puisque l'économie verte porte justement sur la façon de changer la manière de faire les affaires.



CHAPITRE 4

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE VERTE FACE AUX DÉFIS DE L'ADAPTATION ET DE L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La question est de savoir quel rapport lie l'économie verte à l'adaptation et à l'atténuation des Changements climatiques. L'économie verte est-elle conciliable à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest ? En d'autres termes, peut-on prendre en charge les exigences d'adaptation et d'atténuation du changement climatique par la promotion de l'économie verte ? Comment ?

ENCADRÉ 11 : LE CADRAGE CONCEPTUEL DE L'ADAPTATION ET DE L'ATTÉNUATION

L'Adaptation : Ajustement des systèmes naturels ou des systèmes humains face à un nouvel environnement ou à un environnement changeant. L'adaptation aux changements climatiques indique l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques. On distingue divers types d'adaptation, notamment l'adaptation anticipée et réactive, l'adaptation publique et privée, et l'adaptation autonome et planifiée.

Atténuation : Intervention anthropique pour réduire les sources ou augmenter les chutes de gaz à effet de serre.

Source : GIEC, 2007.





ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

L'analyse conceptuelle montre qu'il existe une articulation entre l'économie verte et l'adaptation/l'atténuation du changement climatique. L'analyse de la vulnérabilité des secteurs face aux changements climatiques permet de bien mettre en exergue les opportunités qu'ils offrent à l'économie verte.

Vulnérabilité du secteur de l'agriculture

L'agriculture est prise ici au sens large et englobe les activités de culture, d'élevage, d'exploitation forestière et de pêche.

La vulnérabilité du secteur agricole

Les activités agricoles en Afrique de l'Ouest dépendent essentiellement des conditions climatiques. Cette dépendance au climat constitue l'une des principales sources de vulnérabilité de ce secteur économique clé. La productivité et la production agricoles sont particulièrement sensibles à la variabilité climatique. Depuis 50 ans, la principale caractéristique du climat en Afrique de l'Ouest est l'augmentation de la variabilité des précipitations, et celle de la fréquence et de l'intensité des extrêmes climatiques, en particulier les sécheresses, les vents forts et les pluies diluviennes.

Ces événements climatiques ont un impact direct sur les activités de production agricole. Ils détruisent les cultures, dégradent le couvert végétal, y compris la mangrove qui est l'habitat d'une variété d'espèces exploitées dans le cadre de la pêche, et réduisent les ressources fourragères ainsi que les ressources en eau superficielle et souterraine.

En dehors des stimuli climatiques, d'autres facteurs d'ordre biophysique, technique et politico-institutionnel affectent négativement la performance de l'agriculture en Afrique de l'Ouest. Du point de vue biophysique, le secteur agricole souffre de la dégradation des terres (baisse de fertilité et érosion), du déficit en quantité et en qualité des ressources en eau et des cultures agricoles peu adaptées au nouveau régime climatique.

La productivité de l'agriculture en Afrique de l'Ouest est fortement entravée par le déficit d'intrants mécaniques, d'infrastructures, et de paquets technologiques performants et sobres en carbone. La faiblesse des capacités des producteurs en matière de planification et de gestion des activités constitue un obstacle important pour l'adaptation au changement climatique de l'agriculture. Par ailleurs l'agriculture ouest-africaine souffre de l'inexistence d'institutions fortes et capables de porter ce secteur vers la performance, mais aussi de politiques pertinentes et d'une gouvernance adéquate.

Les changements climatiques rendent également inadapté l'équipement mécanique, les infrastructures ainsi que les techniques culturales. Ils ont aussi des liens avec les institutions, les politiques et le mode de gouvernance du secteur agricole. La plupart des institutions ont des stratégies de développement et des modes de gestion agricoles qui ont été conçus dans un contexte totalement différent de celui en cours, caractérisé essentiellement par les changements climatiques. Étant donné la complexité et l'ampleur de leurs impacts, les changements climatiques rendent inadéquats les systèmes institutionnels, ainsi que les politiques agricoles et de gouvernance.





Vulnérabilité du secteur de l'élevage

L'élevage est directement affecté par les changements climatiques. Les sécheresses entraînent la baisse en quantité et en qualité des ressources fourragères et des ressources en eau, ce qui se traduit par une forte mortalité du bétail et une diminution de la productivité en lait. La hausse des températures, les vents forts et les pluies diluviennes dégradent l'état de santé du bétail. L'ensemble des contraintes se traduit par une baisse significative des revenus des éleveurs.

Par ailleurs les changements climatiques déterminent la rareté du fourrage herbacé, ce qui pousse les éleveurs à procéder à l'exploitation du fourrage aérien, notamment celui de la strate arborée. Cela se traduit par la coupe des branches des arbres, qui contribue à libérer du carbone et remet en question la viabilité des espèces végétales.

Les changements climatiques appellent un ajustement du point de vue des politiques, des institutions et de la gouvernance, et du point de vue des techniques de production agricoles, pastorales, forestières et piscicoles.

ENCADRÉ 12 : LE CADRAGE CONCEPTUEL DE L'ADAPTATION ET DE L'ATTÉNUATION

En Mauritanie depuis 1950 l'élevage fait apparaître la plus grande vulnérabilité aux effets de la sécheresse, surtout chez les bovins dont l'effectif a été réduit d'environ un tiers entre 1969 et 1975. Aussi, le manque de fourrage suite à la sécheresse a provoqué une baisse de performance chez le bétail. Si la carence est grave, la croissance des animaux en est entravée et il s'ensuit une perte de poids. S'il n'y a pas d'amélioration, le déficit en viande sera de l'ordre de 54 000 tonnes en 2015¹.

1. « Etude sur la situation socio-économique dans les pays de la GMV et leur capacité d'adaptation aux changements climatiques », PNUE ENDA.

La vulnérabilité des ressources en eau

Les ressources en eau souterraine et superficielle sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest. Les sécheresses et la hausse des températures se traduisent par un amenuisement des stocks hydriques et par la dégradation de la qualité de l'eau. Par exemple, en mai 1985, en raison des sécheresses l'écoulement du fleuve Niger à Niamey avait complètement cessé. Dans le Bassin arachidier sénégalais, les épisodes de sécheresse ont entraîné une salinisation des ressources en eau souterraine. En plus des problèmes climatiques, les gisements en eau ainsi que les plans d'eau superficiels sont affectés par l'augmentation de la forte demande due au développement de l'irrigation et à la croissance démographique. L'utilisation des pesticides et des engrais, l'absence de systèmes d'assainissement performant des eaux usées et les déchets industriels constituent aussi des facteurs de dégradation de la qualité de l'eau souterraine et superficielle en Afrique de l'Ouest.





La vulnérabilité du secteur de la pêche

Ce secteur, qui occupe après l'agriculture et l'élevage une place très importante dans les PIB des pays, est aussi menacé par les changements climatiques pour plusieurs raisons : la dégradation des écosystèmes côtiers et marins, l'avancée de la mer et l'érosion côtière, les inondations, etc. Ce phénomène est renforcé par la faiblesse des politiques et institutions de pêche. Cette faiblesse se traduit par l'existence de techniques et technologie de pêche inefficaces et non durables, par l'absence de valorisation des sous-produits de la pêche, par l'absence d'un système de commercialisation structuré des produits de la pêche. Ce déficit d'organisation du marché des produits piscicoles explique la faiblesse du prix aux producteurs.

Les changements climatiques ont ainsi des impacts à la fois directs et négatifs sur la pêche. Les catastrophes naturelles ne sont pas sans conséquences directes sur les alevinages. Les pays côtiers sont ceux qui souffrent le plus de ce phénomène, qui a un impact direct sur la production du fait de l'évolution du régime des vents et de l'upwelling (la remontée d'eau) qui est un facteur extrêmement important d'enrichissement des côtes au niveau de l'océan Atlantique en Afrique.

La vulnérabilité de la foresterie

Les changements climatiques à travers notamment les sécheresses entraînent une réduction de la densité et de la diversité ligneuses. Cela se traduit par la transformation des formations végétales initiales en unités de végétation clairsemées, et parfois par une disparition totale du couvert végétal. À ces stimuli d'ordre climatique s'ajoutent les effets de l'action humaine qui, à travers l'agriculture, l'élevage et l'exploitation forestière, détruisent la végétation.

Vulnérabilité du secteur industriel

En Afrique de l'Ouest, le secteur industriel est de façon générale faible en termes d'émissions de GES mais aussi de nombre d'emplois fournis. Les émissions émanant du secteur industriel ne dépassent pas 5 % du total des émissions de CO₂. Le secteur de l'industrie est dominé par l'industrie manufacturière qui à son tour est fortement dépendante des ressources agricoles, pastorales, piscicoles et sylvicoles. Pour comprendre la vulnérabilité du secteur industriel aux changements climatiques, se référer à l'analyse faite plus haut sur la vulnérabilité de ces secteurs.

En dehors des changements climatiques, le secteur industriel souffre d'un environnement juridique et fiscal contraignant (difficulté de créer une entreprise, procédures administratives longues et coûteuses, corruption etc.), d'une absence de culture d'entreprise en Afrique de l'Ouest et de la faible compétitivité des entreprises industrielles.





Synergie entre l'adaptation, l'atténuation et l'économie verte en Afrique de l'Ouest

Plusieurs points d'entrée permettent de concilier l'adaptation, l'atténuation et l'économie verte. Les secteurs identifiés comme présentant une grande vulnérabilité aux changements climatiques peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre le changement climatique, la dégradation des ressources naturelles et la création de richesses et d'emplois. Ce sont en effet des niches qui présentent des potentialités intéressantes pour réussir la réalisation concomitante de l'adaptation, de l'atténuation et de l'économie verte. Ces secteurs sont : l'agriculture y compris l'élevage, la pêche et la foresterie, l'industrie, l'énergie, le bâtiment et la construction, les transports, les déchets, les ressources en eau. La réalisation de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques et de l'économie verte requiert nécessairement de l'innovation. Celle-ci peut être dans la façon de produire, de transformer, de commercialiser et dans la façon d'organiser et de gérer un secteur.

L'innovation technologique renvoie au développement de procédés de production, de transformation et de distribution qui, tout en étant plus performants (en termes de délai d'exécution requis et de qualité et de quantité du produit) pour répondre aux besoins croissants et pressants de l'humanité, garantissent la capacité de régénération et de production de l'environnement. Les innovations technologiques dans l'économie verte, l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques se réfèrent aux nouvelles pratiques ou aux pratiques améliorées. Ces pratiques assurent une plus grande performance dans les étapes de production, de transformation et de distribution de biens et services et garantissent l'intégrité de l'environnement.

L'innovation sociale se manifeste lorsqu'il y a mise en œuvre et appropriation par des acteurs preneurs d'une nouvelle pratique ou d'une pratique améliorée, d'un nouveau service ou d'un service amélioré. L'innovation sociale implique la participation, voire l'inclusion sociale. C'est en ce sens qu'elle lutte contre les inégalités sociales, et garantit l'inclusion sociale.

L'innovation organisationnelle renvoie à la mise en place d'institutions, de structures, de politiques et de modes de gouvernance plus performants en termes de délai d'exécution et de résultats produits pour résoudre un problème. Elle porte les innovations technologiques et sociales.

Opportunités de croissance à faible émission de carbone

L'agriculture tout en étant victime des changements climatiques y contribue amplement. Pour que l'agriculture s'adapte et réalise l'atténuation et l'économie verte, il faut qu'elle soit une source de production de richesses nationales, que ses pratiques permettent de réduire/éviter les émissions de GES et d'assurer la régénération des sols, des ressources en eau et du couvert végétal. Il faut que toutes les étapes de l'agriculture (débroussaillage, labour, semis, sarclage, récolte, battage) ainsi que les intrants agricoles (fertilisants et équipement mécanique) utilisent peu ou pas d'énergie fossile, évitent ou réduisent l'émission de carbone, assurent une capacité de régénération des ressources naturelles.





ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Au nombre des opportunités d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques des secteurs de l'agriculture et de l'industrie pouvant être des niches pour l'économie vertes on note :

Secteurs	Opportunités
Agriculture	<ul style="list-style-type: none">– l'approche intégrée (eau, agriculture et élevage)– la maîtrise de l'eau avec les systèmes de pompage utilisant les énergies renouvelables– la promotion de financements innovants– la promotion de l'agroforesterie et la reforestation– la gestion durable des terres– la restauration des sols
l'agriculture saine et durable	
la foresterie durable	
la pêche durable	<ul style="list-style-type: none">– la reforestation– l'aménagement des forêts– la régénération naturelle assistée et l'agroforesterie <ul style="list-style-type: none">– la promotion des équipements de transformation des produits halieutiques économes en énergie– la régénération des écosystèmes de mangrove– l'aménagement d'ouvrages de protection des côtes sableuses (digues de protection, épis, revêtement des plages, alimentation artificielle des plages, reconstitution de massifs dunaires etc.
Industrie	<ul style="list-style-type: none">– l'utilisation d'équipements et de procédés sobres en carbone– la mise au point de procédés industriels utilisant les énergies renouvelables– la promotion de la RSE au sein des entreprises





CHAPITRE 5

DES INITIATIVES ET STRATÉGIES DE PROMOTION DE L'ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Plusieurs initiatives et stratégies de développement ont été lancées en Afrique de l'Ouest sans mettre la priorité sur l'économie verte. Cependant, leur analyse montre des opportunités d'actions de croissance verte et de création d'emplois verts constituant des niches qui corroborent le choix des secteurs dans le présent rapport.

Initiatives de promotion de l'économie verte en Afrique de l'Ouest

Le caractère sous-régional des défis du développement a amené les pays ouest-africains à développer des initiatives tout à fait en phase avec le principe de l'économie verte telles que :

➤ L'initiative résilience

L'Alliance Globale pour l'Initiative résilience (AGIR) portée par la CEDEAO et l'UEMOA se fixe comme objectif d'une part, de mettre en œuvre des options politiques et techniques s'attaquant aux causes structurelles des crises alimentaires, en favorisant une meilleure résilience des populations vulnérables et plus globalement une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable et d'autre part de préparer les États à mieux affronter les crises lorsque celles-ci surviennent. Cette initiative met l'accent sur le secteur de l'agriculture avec l'élaboration :

- d'un programme régional d'investissement agricole (PRIA), adopté en 2010 et articulé autour de trois objectifs prioritaires : (i) promotion des produits stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires ; (ii) promotion d'un environnement global favorable au développement agricole régional ; (iii) réduction de la vulnérabilité alimentaire et promotion de l'accès durable à l'alimentation
- des programmes nationaux d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIA-SA) centrés autour du renforcement de la production vivrière, de





l'environnement de marché et de l'accès des populations vulnérables aux aliments

- dans le cadre du renforcement de capacité et de la sensibilisation, l'initiative prévoit la mise en place de mécanismes d'information, d'analyse de la vulnérabilité, de veille et d'alerte, avec comme pilier le dispositif régional de prévention et de gestion des crises alimentaires (PREGEC), le Système d'Information Agricole Régional (SIAR) de l'UEMOA et le Système d'information agricole (ECOAGRIS) de la CEDEAO en tant que cadre fédérateur des systèmes d'information agricoles existants

➤ **L'initiative régionale pour l'efficacité énergétique portée par le Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique**

Cette initiative porte sur les externalités environnementales négatives de l'utilisation d'énergie (par exemple les émissions de GES, la pollution de l'air, du sol et de l'eau et la dégradation des terres). Par ailleurs, l'efficacité énergétique participera à la hausse du niveau de vie de la population de la CEDEAO en réduisant les coûts des factures énergétiques, et en rendant l'accès à l'énergie plus abordable et plus facile dans les régions urbaines et rurales. Elle permettra également l'approvisionnement en énergie pour tous les services publics, y compris l'éducation la santé et la qualité de l'eau. Elle vise à mettre en place un solide cadre institutionnel, les bases des efforts pour changer et progresser vers une économie énergétiquement efficace.

➤ **L'Initiative Régionale pour l'énergie durable**

À la suite de la douzième session ordinaire de la conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'UEMOA en 2008, une commission spéciale « Énergie » a été mise en place pour proposer des solutions durables aux questions liées à la crise de l'énergie. Les travaux de cette commission ont permis de déboucher sur la mise en place d'une initiative régionale pour l'énergie durable (IREDD). Cette initiative fixe comme objectif pour 2030 l'accès des citoyens de l'union à une énergie à bas prix, dans un vaste marché intégré et harmonisé à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, produisant une énergie propre et s'appuyant sur un partenariat public-privé dynamique. Une feuille de route fixant les axes stratégiques a été établie, intégrant l'ensemble des activités relevant de l'économie verte notamment : développer une offre diversifiée, compétitive et durable, mettre en place un plan régional de maîtrise de la consommation d'électricité et d'amélioration de l'efficacité énergétique, accélérer l'émergence d'un marché régional d'échanges d'énergie électrique de l'Afrique de l'Ouest et mettre en place un mécanisme dédié de financement du secteur de l'électricité.

➤ **L'initiative sur la cuisson sécuritaire, abordable et durable**

L'Initiative de la CEDEAO sur la cuisson sécuritaire, abordable et durable vise à assurer que d'ici 2030 la population entière de la CEDEAO aura accès aux combustibles et équipements modernes de cuisson efficaces et durables. Elle porte sur :

- l'amélioration l'efficacité et la durabilité de la cuisine traditionnelle en bois et charbon à partir de la valeur de la chaîne énergétique grâce à une gestion durable des forêts, à





DES INITIATIVES ET STRATÉGIES DE PROMOTION DE L'ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

la conversion à des réchauds au charbon de bois améliorés, propres et à bon rendement ;

- le renforcement des économies locales grâce à la production accrue de combustibles biomasse et de fourneaux en intensifiant les modèles d'affaires qui ont fait leur preuve ;
- le développement de nouvelles filières de l'énergie biomasse pour la cuisson ;
- la promotion du GPL et des fourneaux modernes.

➤ L'initiative pour un éclairage économe en énergie

L'éclairage, ayant pour source d'énergie l'électricité, concerne le plus grand nombre de ménages ouest-africains et représente 20 % de la consommation d'électricité dans la région de la CEDEAO. La transition vers un éclairage économe en énergie est une approche simple et rentable pour la région pour réduire de façon considérable la consommation d'électricité en période de pointe, permettant ainsi une plus grande croissance économique, le progrès social, l'amélioration du taux d'alphabétisation, la sécurité et la productivité en Afrique de l'Ouest. Pour cette raison, la CEDEAO a décidé de lancer une initiative pour un « éclairage économe en énergie », comme l'une des initiatives prioritaires dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de la CEDEAO sur l'efficacité énergétique.

Stratégies sous-régionales et nationales de renforcement de capacités en économie verte pour l'atténuation

Depuis quelques années les pays ouest-africains ont commencé à formuler ou à mettre en œuvre des stratégies visant à promouvoir une économie verte dans le cadre de leurs objectifs de développement, tant au niveau régional que national.

Stratégies sous-régionales de la CEDEAO et de l'UEMOA (politiques, formation, financement, gouvernance, etc.)

Il est généralement accepté que l'économie verte ou les voies de croissance verte doivent intégrer les piliers socio-économiques et environnementaux du développement durable et par ailleurs, recouper les stratégies nationales de développement durable (SNDD) des pays.

Dans la sous-région, l'économie verte est désormais considérée comme une activité conduisant à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois, de richesses et de revenus, au profit de la population. L'économie verte est ainsi reconnue par les États de l'Afrique de l'Ouest comme un modèle de croissance qui peut et devrait être adopté au niveau de tous les secteurs de l'économie. Ainsi les États concilient directement développement durable et économie verte.

Les stratégies sous-régionales de développement durable se sont ainsi appuyées essentiellement





ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

sur des axes politiques permettant d'opérer une réelle transition vers l'économie verte. Parmi ces stratégies on peut noter :

➤ **La politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest**

La vision de la politique régionale de l'Afrique de l'Ouest cadre avec les principes de développement durable. Il s'agit d'« une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et procurer des revenus décents à ses actifs ». L'objectif de cette politique est de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres, ainsi que des inégalités entre les territoires, zones et pays.

Dans une perspective de création massive d'emplois et d'une agriculture durable, la politique permet d'opérer des niches de création de croissance verte notamment à travers :

- l'intensification durable des systèmes de production et
- la création d'emplois garantissant des revenus à même d'améliorer les conditions de vie des populations rurales ainsi que les services en milieu rural.

➤ **La politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest (PICAQ)**

La PICAQ a pour objectifs généraux de favoriser l'accélération de l'industrialisation de l'Afrique de l'Ouest à travers un appui en faveur de la transformation industrielle endogène des matières premières locales, le développement et la diversification des capacités productives industrielles, et le renforcement de l'intégration régionale et des exportations de biens manufacturés. Même si la politique n'annonce pas clairement une stratégie de reverdissement du secteur, son analyse dégage des pistes de transition vers une économie verte telles que :

- le développement de l'esprit d'entreprise et des compétences techniques chez les citoyens de la communauté et
- la promotion de la compétitivité des industries ainsi que des secteurs industriels nationaux et régionaux par leur mise à niveau et le renforcement des capacités techniques en matière de financement des entreprises, de transfert technologique et d'innovation.

➤ **La tenue d'une Conférence des Ministres Africaine de l'Environnement (CMAE) en septembre 2012 (UEMOA)**

Cette rencontre a permis d'élaborer et lancer des programmes phares pour la réalisation du développement durable en Afrique, en tenant compte des cadres de coopération. Parmi les programmes phares envisagés on rencontre des axes stratégiques clés en faveur de la transition vers l'économie verte tels que :





DES INITIATIVES ET STRATÉGIES DE PROMOTION DE L'ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

- le partenariat africain pour une économie verte ;
- la gestion durable des terres et la lutte contre la désertification en Afrique ;
- le développement de l'énergie durable ;
- le renforcement des capacités de transfert de technologie et le développement des compétences

➤ **La mise en place d'une Politique sur l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO (PEEC) et d'une Politique d'Énergie Renouvelable (PER)**

La CEDEAO s'engage en faveur des politiques d'énergies durables : une contribution à l'initiative de Rio +20 sur l'énergie durable pour tous.

La Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) œuvre pour un engagement volontaire à l'Initiative sur l'énergie durable pour tous présenté par le Secrétaire général des Nations Unies à Rio +20. Lors d'un atelier régional qui s'est tenu en novembre 2012 au Ghana, les ministères de l'Énergie des pays de la CEDEAO ont validé un accord sur les objectifs clés et les piliers des politiques régionales pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la communauté. Ces politiques visent les objectifs suivants :

- Environ 30 % de la consommation d'électricité dans la région de la CEDEAO seront économisés à l'horizon 2030 grâce à une meilleure maîtrise de la demande et à l'amélioration de l'efficacité de l'offre ;
- La part des sources d'énergies renouvelables (y compris les grandes centrales hydroélectriques) pour la production de l'électricité dans la région sera portée à 35 % en 2020 et 48 % en 2030 ;
- La part des énergies nouvelles et renouvelables telles l'énergie éolienne, le solaire, la petite hydroélectricité et la bioélectricité (à l'exception de la grande hydroélectricité) doit augmenter pour s'établir aux alentours de 10 % en 2020 et 19 % en 2030. Ces objectifs se traduisent par une augmentation des installations d'énergies renouvelables à 2,425 MW en 2020 et 7,606 MW en 2030 ;
- Pour assurer un accès universel aux services énergétiques à l'horizon 2030, il est prévu que près de 75 % de la population rurale sera desservie par l'extension du réseau et environ 25 % par des mini-réseaux fonctionnant aux énergies renouvelables et systèmes autonomes ;
- En 2020, l'ensemble de la population de la CEDEAO aura accès à des équipements de cuisson plus efficaces, que ce soit par le biais des foyers améliorés ou par la substitution de combustibles à d'autres formes d'énergie modernes tels que le GPL ;
- La part de l'éthanol/biodiesel dans le transport augmentera à 5 % en 2020 et 10 % en 2030 ;
- En 2030 environ 50 % de tous les centres de santé et 25 % de tous les hôtels et industries agro-alimentaires avec des besoins en eau chaude seront équipés avec des systèmes solaires thermiques.





➤ **Le Plan d'action de promotion de l'énergie biomasse et des énergies de substitution dans l'optique du développement durable et de l'économie verte dans l'espace UEMOA**

Le plan d'action vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable des États membres de l'UEMOA à travers des politiques et des stratégies cohérentes du sous-secteur de l'énergie biomasse. Il se fixe comme mission principale d'entreprendre des actions en faveur des bioénergies dans une optique de réduction de la pauvreté.

➤ **Le Programme pour la croissance verte pour l'Afrique de la BAD**

La Banque Africaine de Développement (BAD) propose une stratégie à long terme autour du programme pour la croissance verte pour l'Afrique qui utilise une approche de développement systématique. Le programme est axé sur le renforcement de la qualité de la croissance, en veillant à ce que la croissance économique soit durable en utilisant les ressources de manière plus efficace. Il est également étroitement lié à la croissance inclusive intégrant la transition vers l'économie verte comme socle de son action. En adoptant une approche multi-secteur, le programme de croissance verte entend ouvrir de nouvelles opportunités pour le développement en Afrique. L'Afrique a ainsi la possibilité de sauter des étapes en matière de développement en adoptant des infrastructures plus efficaces et de nouvelles technologies. Ce mode de développement peut être mis en œuvre sans les coûts engendrés par la mise en conformité des infrastructures existantes avec les nouveaux standards.

Les stratégies nationales

Les États ouest-africains ont adopté une position commune sur l'économie verte lors de différentes rencontres telles que : la troisième Conférence ministérielle africaine sur le financement du développement (mai 2009), la Conférence des Ministres Africains sur l'Environnement (CMAE) de juin 2010, la première Conférence panafricaine sur la biodiversité (septembre 2010), le septième Forum pour le développement de l'Afrique (octobre 2010) et, plus récemment, la 18^e session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union Africaine (janvier 2011). Par la suite, les États essayent chacun dans leur pays de trouver les voies et moyens de développement plus durable en opérant une transition vers une économie verte.

Parmi ces tendances vers la mise en œuvre du développement durable, plusieurs pays ont déjà mis en place une stratégie nationale de développement durable (SNDD) qui ne reste qu'à être opérationnalisée.

Des prédispositions nécessaires pour tendre vers une économie verte existent dans certains pays. Par exemple au Sénégal, l'on peut citer : le Programme 2 « Renforcement des Dynamiques de Développement Économique et Social » du Plan d'Orientation Économique et Sociale (PODES) qui vise à appuyer la création d'opportunités d'emplois y compris les emplois verts en particulier en milieu rural ; le Plan d'Action National décennal sur les Modes de Production et de Consommation Durable (PAN/MPCD) avec les différents projets de production et/ou de consommation propres inscrits au titre du plan d'action, et la création d'un centre de production propre.





DES INITIATIVES ET STRATÉGIES DE PROMOTION DE L'ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Dans d'autres pays même si la notion d'économie verte n'est pas encore suffisamment intégrée dans les politiques nationales de développement durable, des actions de promotion de l'économie verte sont engagées dans des secteurs porteurs de croissance verte. On peut citer l'exemple de la mise en œuvre des composantes relatives à la réforme et à l'aménagement des écosystèmes forestiers et la Stratégie nationale de mise en place de marchés ruraux de bois-énergie au Bénin adoptée en 2009. Celle-ci a constitué une des principales nouveautés dans l'approche de gestion

ENCADRÉ 13 : UN MODÈLE D'AGRICULTURE VERTE À BAMAKO

Un modèle d'agriculture verte est en cours de démonstration par Tambaroua Business Farming à Bamako, au Mali, sur une ferme d'une superficie d'environ 4 ha (10 acres), où se pratique l'élevage et la culture de légumes et de fruits. Elle est alimentée par l'énergie solaire et la ferti-irrigation goutte à goutte. L'eau pour l'irrigation provient des puits souterrains qui marchent à l'aide des pompes solaires submersibles embarquées dans des réservoirs aériens.

L'exploitation comprend également un centre de recherche de l'excellence et une école. Grâce à cette école, les jeunes entrepreneurs apprendront l'art de l'agriculture moderne afin de pouvoir créer leurs propres exploitations commerciales ou évoluer en tant que co-entrepreneurs. Le centre de recherche et de formation assurera l'adoption des meilleures pratiques et d'un code déontologique, y compris les meilleurs semis et l'usage optimal des intrants (engrais et produits chimiques). Les tests du sol, de l'eau et autres seront effectués en vue de parvenir à des conditions de cultures optimales permettant un minimum d'intrants résiduels dans les sols et des rendements en produits de qualité. En effet, les produits de meilleure qualité sont vendus à des prix plus élevés sur les marchés de niche.

À ce jour, plus de vingt cultures y ont été testées avec une forte productivité à moindre coût.

L'exploitation, qui fonctionne tout le long de l'année grâce à l'irrigation alimentée par l'eau souterraine, peut servir de modèle pour de nombreux gouvernements africains et membres de la société civile. Avec un peu de capital, les gouvernements, les particuliers et des organismes peuvent monter de telles installations en collaboration avec les petits agriculteurs. Les grands agriculteurs peuvent également en tirer des enseignements. Les universités seront également encouragées à mener des recherches orientées vers l'action au profit des agriculteurs. C'est une excellente démonstration de l'agriculture verte qui va augmenter le rendement et les revenus des agriculteurs, attirer les jeunes vers l'agriculture, créer des emplois de valeur et aider à l'éradication de la pauvreté en milieu rural.

Source : COMMISSION DE LA CEDEAO, 2010.





participative des massifs forestiers et la génération de revenus au niveau local pour la réduction de la pauvreté au Bénin. Ces actions ont constitué déjà des prémices de l'économie verte.

Pour les pays de l'Afrique de l'Ouest, l'élaboration des rapports nationaux de développement durable en direction de Rio +20 a fait de l'économie verte une de leurs priorités pour la prochaine décennie. Par exemple en Côte d'Ivoire le développement d'une économie verte constitue la priorité stratégique 6 qui vise à : mettre en place les conditions permettant aux entreprises d'assumer leurs responsabilités écologiques et sociétales ; développer les « filières vertes » ; et opter pour les achats publics durables.

D'autres études sur les opportunités de création d'emplois verts en Mauritanie et au Sénégal ont été réalisées par le Bureau International du Travail (BIT) en partenariat avec PNUD et ENDA Énergie. Ces études visent à asseoir les bases de réflexion qui pourraient mener à la mise en œuvre d'un programme liant développement local et création d'emplois verts à travers la mise en place de politiques actives nationales et régionales dans le domaine de l'économie verte et qui, selon le succès, pourra s'étendre dans la région sahélienne.

En conclusion, la conciliation de l'adaptation et de l'atténuation avec l'économie verte demeure encore un objectif à atteindre pour l'Afrique de l'Ouest. Les secteurs clés de l'économie voient encore leur performance continuer à être entamée par les changements climatiques. La nécessité de l'adaptation et l'importance de réduire les émissions de GES dans les activités économiques en Afrique de l'Ouest sont unanimement reconnues. L'économie verte constitue ainsi un moyen encourageant l'atténuation des changements climatiques.





CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les enjeux démographiques, de sécurité alimentaire, de sécurité énergétique, de changement climatique, d'équilibre des écosystèmes, de croissance saine et d'équité dans la répartition des richesses interpellent tous les acteurs de l'Afrique de l'Ouest en vue d'une transition vers des modes de production et de consommation durables. Ainsi, conformément aux orientations de Rio +20, l'économie verte constitue un moyen pour parvenir au développement durable et mieux lutter contre les mécanismes de création de la pauvreté.

L'urgence de la zone est de garantir à sa population une forte croissance socialement inclusive, durable sur le plan environnemental et qui crée des opportunités économiques pour tous, dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre. Du fait que les économies de la région sont profondément dépendantes du capital naturel, une croissance économique verte devrait permettre une exploitation plus judicieuse et inclusive des ressources naturelles à travers des investissements plus productifs, plus efficaces et résilients aux changements climatiques.

Les négociations actuelles sur le climat, dans leur objectif d'obtenir un accord post 2012, devraient permettre aux pays de l'Afrique de l'Ouest de s'inscrire dans cette dynamique de transition vers l'économie verte et plus globalement vers un développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques. Déjà dans ces négociations figurent les modalités d'implication des pays de la liste non-Annexe I de la convention-cadre sur les changements climatiques (pays en développement) pour répondre aux objectifs d'atténuation des émissions de GES définis par la Convention « Climat » avec, en particulier, l'élaboration de Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) ou NAMAs (Nationally Appropriate Mitigation Actions), incluant leurs financements adjacents et les transferts de technologies dont pourraient bénéficier ces pays.

Ainsi, comme pour toute phase de transformation structurelle, la transition vers l'économie verte requiert des cadres et des services d'accompagnement des acteurs tant au plan politique et institutionnel (instruments, leadership institutionnel/restructuration), des investissements, la recherche et le développement, la formation/recyclage sur les métiers émergents, l'information et la sensibilisation sur les stratégies « bas carbone » ou « gagnantes-gagnantes ». Ces actions pourraient être de véritables jalons pour le financement de l'amorçage du « verdissement des filières porteuses et des territoires », tout en privilégiant une approche holistique et « step by step ».

Il s'agit de mettre en place des processus politiques dans chaque pays pour résorber les gaps/failles qui constituent une entrave au développement durable.





La transition vers une économie verte requiert des mutations axées autour des **processus politiques, de la formation et la recherche, du financement innovant, les mécanismes de suivi et de pérennisation** :

A) Mise en cohérence du cadre institutionnel à travers des processus politiques participatifs et inclusifs

1 – La définition d'une vision politique claire et de long terme : Dans le cadre de l'actualisation des politiques dans un contexte de crises multiples, chaque pays doit disposer d'une vision de long terme assortie d'une nouvelle stratégie de croissance verte dans le cadre d'un développement durable. Cette vision et cette stratégie doivent prendre en compte les changements climatiques pour orienter les actions vers la sobriété carbone et ainsi impulser une croissance économique contribuant à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

2 – La mise en place des cadres d'échange/dialogue participatif et inclusif impliquant les acteurs gouvernementaux, le secteur privé et la société civile pour maîtriser les enjeux, les concepts et outils tant aux niveaux local, national et régional autour de l'économie verte et définir des visions et des priorités nationales pour la transition vers une économie verte en tenant compte des spécificités de chaque pays. À ce titre, il est indispensable de mettre en place une plateforme régionale d'accompagnement de l'appropriation des concepts et leur alignement sur le processus de développement durable mais aussi de veiller au renforcement de la communication sur les bonnes pratiques. Ce cadre devrait avoir des relais au niveau des pays et des communautés locales, notamment pour les pays inscrits dans un processus de décentralisation.

3 – L'élaboration des politiques sur la base des bonnes pratiques associant adaptation et atténuation dans des secteurs à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO). La synergie entre l'adaptation et l'atténuation peut améliorer le rapport coût-efficacité des mesures et les rendre plus attrayantes auprès des parties prenantes, notamment les partenaires potentiels de financement. L'analyse des secteurs relève que des opportunités de synergies Adaptation-Atténuation-Développement sont plus importantes dans l'agriculture, l'économie forestière, les bâtiments et les infrastructures urbaines, les énergies renouvelables et les filières associées. Ceux-ci constituent donc autant de niches de création d'emplois verts décents et de croissance verte.

Les nombreuses initiatives lancées dans ces secteurs au niveau communautaire révèlent la nécessité **d'un changement d'échelle** et prouvent qu'il existe des possibilités de réplique et d'appropriation des démarches et des instruments.

4 – Le développement d'un leadership régional et national pour accompagner l'intégration de l'économie verte dans les stratégies de développement local, national, régionale : cette approche « mainstreaming » requiert la mise à disposition d'outils (référentiels de bonne pratique) et de mesures législatives et économiques incitatives à la transition vers l'économie verte.





5 – L'élaboration d'une feuille de route portée par quelques OIG leaders en Afrique de l'Ouest : ces champions contribueraient à la défense de la cause et au marketing des « projets pilote ». Ils faciliteront également la formation d'un réseau d'organisations et d'experts en économie verte dans la sous-région.

B) Le renforcement des capacités humaines par des formations, la R & D et le développement de référentiels

6 – L'éducation, la formation et la recherche sur l'économie et la croissance verte doivent être intégrées dans l'éducation formelle et non formelle ; et la capacité des institutions concernées au niveau régional, national et sous-national doit être renforcée pour les dispenser. Au plan national, la transformation des défis de promotion des éco-filières en réelles opportunités requiert la diversification de l'offre d'enseignement et de formation en articulant clairement deux logiques : une logique d'innovation-expérimentation et une logique de stabilisation-pérennisation.

7 – Les organisations sous-régionales ouest-africaines, avec l'appui de la CEA, de la CUA, de la BAD et d'autres partenaires au développement, doivent soutenir et renforcer la capacité des pays de la sous-région à réussir la transition vers l'économie verte, notamment à travers : i) la production de données et d'informations, en particulier sur les indicateurs de l'économie verte, en s'appuyant sur le cadre des statistiques environnementales de la CEDEAO ; ii) la réalisation d'études ciblées sur les coûts et les avantages de l'économie verte ; iii) l'accès au financement et aux kits d'initiatives en matières d'économie verte ; et iv) l'identification, la documentation et le partage de bonnes pratiques en matière d'économie verte.

C) L'accès au financement

8 – La recherche de financements innovants à travers des instruments flexibles et appropriés mixant des ressources financières y compris celles des États, du secteur privé et des collectivités locales. Les gouvernements nationaux et les structures régionales devraient réorienter leurs politiques de financement en tenant compte du nouveau paradigme de l'économie verte.

D) Mécanisme de suivi et de pérennisation

9 – La mise en place de mécanismes de suivi et évaluation des impacts de la mise en œuvre des stratégies d'économie verte en vue de mieux apprécier les réelles transformations notées tant au plan politique, social, environnemental et institutionnel dans une perspective de développement durable.







RÉFÉRENCES

- Abdallah, S., ENDA (2012), « Structural transformation for a sustainable development : Which Agenda for Africa ».
- Asbl (2012), « Pour la Solidarité : Les Emplois Verts Une nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe », mai 2012, 211 p.
- Banque Africaine de Développement, BAD (2011), « Document de stratégie d'intégration régional pour l'Afrique de l'Ouest 2011-2015 ».
- Banque Mondiale (2006), « Where is the Wealth of Nations ? Measuring Capital for the 21st Century ».
- Banque Mondiale (2008), « Rapport sur le développement dans le monde : L'agriculture au service du développement ».
- BARON, Richard, et. al (2010), *Le financement de la croissance verte*, Paris : CEDD, octobre 2010, 120 p.
- CEDEAO (2010), « Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest », 2010, 77 p.
- CEDEAO (2013), « Note adoptée d'orientation pour le développement de l'élevage dans l'espace ».
- CEDEAO & OCDE 2013, 6 p.
- COMMISSION DE LA CEDEAO (2010), « Rapport sur la revue du progrès vers le développement durable en Afrique de l'Ouest », 66 »p.
- Comptes Nationaux de la CEDEAO — 1995 à 2006 — Tableau 9.1, p. 39.
- ECOWAS (2010), “West African Industrial Common Policy”, July 2010, 74 p.
- ENDA/PNUE (2011), « Etude sur la situation socio-économique dans les pays de la GMV et leur capacité d'adaptation aux changements climatiques », octobre 2011.
- FARM/CEDEAO (2008), « les Potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest », CEDEAO, 2008, 119 p.
- GNESD (2010), « Achieving Energy Security in Developing Countries ».
- Grantham Research Institute (2009), “Possibilities for Africa in Global Action on Climate Change”, 86 p.
- Gumbo (2010), « Regional review of sustainable forest management and policy approaches to promote it – Sub-Saharan Africa. Background Paper for the UNEP Green Economy Report ».
- IEPF & PNUE (2009), « Étude préliminaire d'adaptation aux changements climatiques en Afrique : Énergie », Etude préparée par ENDA.- Montréal : IEPF ; PNUE, 2009. 60 p.
- BIT/ENDA/PNUD (2011), Initiative Emplois vert BIT/ENDA/PNUD 2011, 37 p.
- Ministère de l'environnement et du développement durable (2012), « Rapport national de développement durable dans la perspective de Rio +20 », 45 p.
- NANASTA, Djimingue (2009), “African Leadership on Climate Change : Challenges and Solutions for African Regional Institutions”, Discussion Paper for Lead Africa Workshop, Tunis, 2009, 20 p.
- NKAMLEU, Guy Blaise et al. (2011), “Always Late : Measures and Determinants of Disbursement Delays at the African Development Bank”, AfDB, Working Paper n° 0141, December 2011, 24 p.
- PNUD (2012), « Les opportunités d'emplois verts dans les énergies renouvelables en Côte d'Ivoire », septembre 2012.
- PNUE (2011) : « Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté-Synthèse à l'intention des décideurs », 52 p, www.unep.org/greeneconomy.





ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE DE L'OUEST

PNUE & CEA (2012), « L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté : Quelles sont les implications pour l'Afrique ? », 42 p.

Rapport OMD (2012), « Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement », 214 p.

SIE-Sénégal (2010), page 56.





